



DOSSIER :
L'EAU, UN BIEN
COMMUN

P. 16-25

- **Retours sur le mouvement social** p. 4-7
- **SNU, une jeunesse qui se tient sage** p. 14-15
- **Que les festivals soient des lieux de fête !** p. 35

CRIME DE NON ASSISTANCE



L'histoire tragique des migrant-es mort-es en mer ne cesse de s'aggraver : des centaines de personnes qui se trouvaient sur le bateau naufragé au large du Péloponnèse, le 14 juin dernier, viennent s'ajouter à la liste macabre des noyé-es disparu-es en mer. L'agence Frontex, qui avait repéré ce bateau de pêche, n'a – une fois de plus – rien fait pour éviter ce drame.



Depuis 2014, plus de 27 000 hommes, femmes et enfants ont péri en mer, et plus de 1 000 depuis le début de 2023. Ces chiffres sont ceux des mort-es identifié-es. Mais, combien d'invisibles ont disparu dans ce grand cimetière méditerranéen ? L'Europe est la destination migratoire la plus meurtrière. L'Union européenne et ses États membres sont les premiers responsables de cette tragédie. D'abord parce que ce sont eux qui ont décidé de réduire les moyens de sauvetage et qui entravent les associations, comme SOS Méditerranée, allant au secours des migrant-es. Au lieu de respecter l'obligation de porter secours à toutes victimes en détresse en mer, les autorités politiques ne cessent de pratiquer du harcèlement administratif, politique et judiciaire contre les navires civils menant des opérations de recherche et de sauvetage. Mais si l'UE et ses États membres sont responsables, c'est aussi et surtout en raison de leur politique de fermeture des frontières. C'est elle qui rend plus dangereux et mortel le voyage des migrant-es qui fuient la guerre, la misère, le réchauffement climatique... C'est ce verrou qui pousse les migrant-es à contourner l'obstacle et à emprunter les voies les plus périlleuses. Et voilà que Darmanin et Macron viennent de remettre à l'agenda politique du gouvernement une énième loi sur l'immigration, qui s'inscrit délibérément dans une vision

répressive dont témoignent l'obsession des expulsions et l'inscription des sans-papiers au fichier des personnes recherchées : durcissement du regroupement familial, dégradation du droit du sol, affaiblissement de la protection des jeunes majeurs, démantèlement du droit au séjour des personnes étrangères malades, renforcement de la précarisation... Et cela sur fond de tractations sordides avec la droite LR et un Ciotti qui renchérit en propositions racistes. Le projet prévoit des moyens pour empêcher d'accéder ou de rester sur le territoire. Les droits protégés par les conventions internationales sont de plus en plus bafoués (asile, droit de vivre en famille, accueil des femmes et des personnes LGBTIA+ victimes de violences...), y compris ceux des enfants (enfermement, non-respect de la présomption de minorité, séparation des parents...). Tout cela accompagne et renforce la libération de la parole d'extrême droite et des discours racistes.

Il y a urgence de continuer à s'indigner face à la barbarie raciste et à organiser la mobilisation contre l'Europe forteresse, contre les Ciotti, Darmanin, contre l'extrême droite. Urgence de défendre l'ouverture des frontières, la libre circulation, l'accueil digne, le respect des droits humains fondamentaux. ●

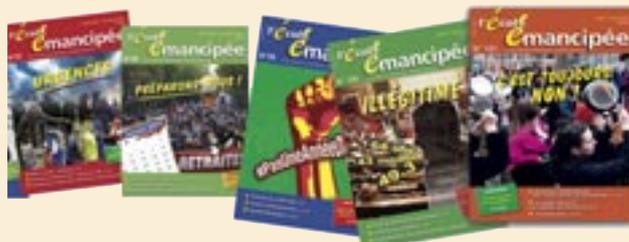
SOPHIE ZAFARI

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- Abonnement individuel et structure syndicale: 33 €.
- Abonnement tarif réduit (revenus inférieurs à 1800 €): 22 €.
- Abonnement de soutien: 55 € ou plus...
- Abonnements multiples: ajouter 11 € par exemplaire supplémentaire.

JE M'ABONNE POUR :

- un an
- deux ans (multiplier par 2 le montant de l'abonnement)



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

- ▶ par carte bancaire sur le site de l'ÉE <http://www.ecoleemancipee.org>
- ▶ par chèque à l'ordre de : l'École Émancipée c/o Nicolas Walczak, 25 A rue de Lepinseck 57600 Forbach

Par renouvellement automatique SUR LE SITE !

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION : Dominique ANGELINI, Claire BORNAIS, Antoine CHAUVEL, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Adrien MARTINEZ, Véronique PONVERT, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Éric MONTELLO

IMPRESSION : L'IMPRIME

20-22, rue des Frères Lumière. 93220 Neuilly-sur-Marne.

L'École Émancipée, tendance de la FSU, a aussi un site : www.ecoleemancipee.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats. Nous utilisons l'écriture inclusive, sans obligation pour des contributeur-trices extérieur-es.

Vos réactions, vos suggestions d'articles sont à envoyer à Bernard Deswarte, e-mail : bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles doivent être envoyés avant le 1^{er} septembre 2023.

Le n° 101 de mai-juin 2023 a été tiré à 1400 exemplaires.

COUVERTURE : PHOTO REVUE REVOLUTION

SOMMAIRE

p. 2 : Naufrage en Grèce

p. 3 : Édito

SOCIÉTÉ

p. 4 à 7 : Retours pluriels sur le mouvement

p. 8 et 9 : Claude Serfati : le maintien d'un monde inégalitaire et militarisé

ÉDUCATION

p. 11 : Vers une fin annoncée du lycée professionnel

p. 12 et 13 : Agis : un espace d'existence pour les élèves LGBT et leurs alliés

p. 14 et 15 : SNU, une jeunesse qui se tient sage

DOSSIER : p. 16 à 25

L'eau, un bien commun

SYNDICALISME

p. 26 : Congrès du Snesup-FSU

p. 27 : Snetap-FSU : un congrès combatif et unitaire

INTERNATIONAL

p. 28 et 29 : Érosion limitée de l'impérialisme français en Afrique

FÉMINISME

p. 30 et 31 : Elle était une fois une langue émancipée

CULTURE

p. 32 : Victor Jara, un chanteur du peuple ; Aldo Moro, un tournant dramatique

p. 33 : Vive la médiocrité ; L'enfant rivière ; État de conscience

p. 34 : Marquet, peintre des ports ; Festivals de jazz en restructuration ; Politiser le bien-être

p. 35 : Que les festivals soient des lieux de fête

p. 36 : Université d'été des mouvements sociaux

Glissement vers une « démocratie illibérale »

La journée d'action du 6 juin a été la dernière probablement du cycle des journées d'action contre la réforme des retraites entamé en janvier. Après 14 journées d'action, il ne semble plus y avoir de possibilité rapide d'abrogation de la réforme. Le combat n'a pas été gagné, mais paradoxalement, il n'y a pas d'expression forte d'amertume ni de déprime dans les équipes militantes. En effet, le combat n'a pas non plus été perdu complètement, car le soutien de l'opinion publique s'est maintenu et constitue un désaveu clair de la politique Macron. Il nous faudra revenir sur cette séquence et l'analyser, pour en titrer les enseignements en vue de futurs mouvements sociaux. Une tentative de bilan de ce mouvement se poursuit dans ce numéro, mais la réflexion est à poursuivre dans les cadres les plus larges possibles.

Le gouvernement a été obligé de recourir à de multiples artifices législatifs, permis par la Constitution pour faire passer en force sa réforme, contre la population. Cette Constitution, qui avait été qualifiée à juste titre de « coup d'État permanent » par ses opposants, permet le glissement vers une « démocratie illibérale » dont commencent à s'inquiéter certain·es, en France et à l'étranger. Cette inquiétude est renforcée par le déploiement démesuré de forces de police face aux manifestations, ainsi que par le soutien plus ou moins implicite du gouvernement aux violences policières commises à l'occasion de mouvements sociaux ou écologistes. On observe même, au contraire, une volonté de criminaliser ces mouvements. Le discours de certains membres du gouvernement renvoie systématiquement dos à dos l'extrême droite et « l'extrême gauche », entretenant ainsi la confusion à dessein. Sans combattre fermement les discours haineux de l'extrême droite, le gouvernement au contraire, recycle en partie ses idées, par exemple dans le projet de loi sur l'immigration, pour faire diversion et masquer sa politique au service des intérêts des plus riches et des grands lobbys financiers, industriels ou agro-industriels. Preuve si besoin était que l'extrême droite n'est pas l'ennemie du grand capital mais est bien utile pour l'aider à préserver ses intérêts.

Criminaliser le mouvement écologiste, dissoudre les soulèvements de la Terre, sont autant de moyens d'affaiblir l'opposition à ce modèle capitaliste dépassé face aux enjeux climatiques. Il s'agit de laisser le champ libre aux politiques inégalitaires et destructrices de l'environnement que le gouvernement mène en réalité. Les tensions ne peuvent que se renforcer, en particulier autour de l'eau, avec la multiplication des sécheresses et leurs conséquences. C'est l'objet de notre dossier.

Ces tensions ne seront pas qu'internes à notre pays, de plus en plus de conflits sont à prévoir autour de l'accès à la ressource en eau, y compris entre États. L'avenir fait peur. Mais il nous faut garder l'espoir, et travailler à la prise de conscience et aux propositions à porter pour un autre modèle de société, dans des alliances larges. Le mouvement retraite a montré qu'on pouvait rallier l'opinion publique à notre cause. À nous d'utiliser le point d'entrée ainsi créé et de continuer à porter le discours de la justice sociale et écologique pour un monde meilleur. ●

CLAIRE BORNAIS

RETOURS PLURIELS SUR LE MOUVEMENT



Le mouvement social inédit contre la réforme des retraites arrive au bout d'un cycle avec une loi promulguée s'appliquant dès septembre.

L'École émancipée poursuit son travail d'analyse de cette mobilisation qui a marqué le paysage social et politique et devrait rebondir sous d'autres formes dès la rentrée. L'occasion d'interroger la stratégie poursuivie en lien avec les difficultés réelles du syndicalisme à mettre massivement l'ensemble des salarié·es en grève.

Analyses différentes voire divergentes de la stratégie de l'intersyndicale, témoignages complémentaires de deux syndicalistes dans des secteurs, le rail et les raffineries, ayant réussi à reconduire la grève, questionnements sur l'implication de la jeunesse, plongée dans le concret de la mobilisation d'une « petite » ville vendéenne, aspect inédit de l'incontestable dimension féministe, poids de la crise démocratique s'ajoutant à la crise sociale...

Cette analyse plurielle du mouvement est indispensable.

La revue la poursuivra.

On aurait pu mieux faire. Mais quoi ?

En 2023, comme en 2010, même totalement unie, l'intersyndicale n'a pas réussi à construire une mobilisation à une hauteur suffisante pour faire dérailler la réforme des retraites. Contrairement à 2010, elle a pourtant clairement appelé dès le début au retrait du projet, et a même lancé un appel à bloquer le pays le 7 mars. Elle est donc allée bien plus loin en 2023 dans ses expressions, mais cela n'a pas suffi non plus. La faute aux journées « saute-mouton » et à l'absence d'appel clair à la « grève générale reconductible » ? Certain·es le pensent. Mais n'est-ce pas un peu simpliste de penser qu'écrire cette formule ou haranguer les foules en la prononçant provoquerait magiquement l'effet recherché ? On semble oublier que les dirigeant·es des syndicats ont le souci de lancer des mots d'ordre susceptibles d'être suivis assez massivement pour ne pas décrédibiliser leurs organisations aux yeux des salarié·es et du patronat ou du gouvernement, dans une volonté de création d'un rapport de force obligeant à entrer en négociation. Et on semble oublier aussi que c'est en fonction des remontées des équipes militantes de terrain que ces mots d'ordre

sont construits : participation aux AG, discussions informelles avec les collègues... Or, en réalité, les « capteurs » des syndicats n'ont pas perçu une volonté féroce d'en découdre au-delà des initiatives de l'intersyndicale de la part du monde du travail et la puissance des manifestations a été quasiment à chaque fois une heureuse surprise, au vu de la faible fréquentation des AG. La participation aux grèves a été minimale dans le secteur privé, même au début du mouvement, et, hormis dans quelques secteurs, trop rares, comme le rail ou l'énergie, la journée du 7 mars n'a pas été à la hauteur des attentes pour lancer des mots d'ordre plus durs. Fallait-il alors prendre le risque de briser l'unité syndicale pour lancer la formule magique ? Même les syndicats *a priori* les plus combattifs ne l'ont pas fait. Un bilan intersyndical de ce mouvement social est à faire, pour essayer d'en tirer sincèrement les leçons, afin d'ébaucher des pistes stratégiques pour gagner à l'avenir. ●

CLAIRE BORNAIS

Remettre en cause nos schémas de pensée

Dans un billet de blog sur *Mediapart* le 12 mars dernier, je soulignais que « *l'intersyndicale, qui reste sous la coupe des réformistes pour préserver son unité, ignore tout simplement la règle de la proportionnalité des moyens d'action à la violence que l'État exerce sur tout le corps social et sa représentation.* » Un camarade me répondait alors que « *la division syndicale serait une faute politique* ». La pratique critique, y compris et surtout au cœur d'un mouvement social, n'est pas une faute politique : elle est un exercice de vigilance salutaire et un travail de lucidité. Au début de ce mois de juin, quelle que soit l'ampleur de la mobilisation du 6 juin, ma position est encore plus ferme : le mantra de l'unité et le fétichisme du nombre, agités par la majorité des organisations ont scellé

la défaite d'une lutte historique, une lutte que nous aurions pu et que nous aurions dû gagner.

Qu'est-ce que l'intersyndicale aurait dû faire ? Tout d'abord ne pas laisser Berger devenir durablement le leader de la contestation : le renoncement était programmé. Ensuite, se saisir de l'utilisation du 49.3, le 15 mars, pour lancer immédiatement un mot d'ordre de grève générale et mettre effectivement en œuvre le blocage de l'économie, en organisant un soutien massif des secteurs non stratégiques aux secteurs les plus sensibles. Il convenait également d'anticiper la mise en place de caisses de grève, en particulier dans les services publics. Enfin, dans l'éducation et les universités, être avec les lycéen·es et les étudiant·es dans les actions de blocage des établissements au lieu de les laisser le

plus souvent seul·es dans leurs luttes.

Mais on ne doit pas sortir d'un tel mouvement sans souligner quelques acquis qui sont des appuis précieux pour les luttes à venir : la puissance des cortèges de tête qui marque une demande d'émancipation forte des pratiques traditionnelles des manifestations ; le développement d'un pôle féministe radical, anticapitaliste et antifasciste ; l'inventivité et la force de proposition des collectifs qui ont initié le mouvement des casseroles. La principale leçon de ce mouvement est pour moi qu'il est urgent de sortir de nos contradictions : massification vs radicalisation, organisation vs spontanéisme. Les dualismes des schémas de pensée qui déterminent les stratégies et les pratiques syndicales doivent être remis en cause. ●

PASCAL MAILLARD

Celles et ceux qui sont allés plus loin

Malgré la volonté affichée par tous et toutes, notamment la CGT et Solidaires, de ne pas déléguer la grève à un secteur professionnel en particulier, peu d'entre eux ont réussi à construire un véritable mouvement de grève reconductible, notamment après le 7 mars. Éclairage de deux secteurs, le rail et les raffineries, qui ont réussi à reconduire la grève de façon conséquente.

INTERVIEW DE FABIEN VILLEDIEU, DÉLÉGUÉ SUD-RAIL À LA GARE DE LYON

« *Nous avons fait ce qu'il fallait* »

✓ **Comment expliques-tu que ton secteur ait réussi, de façon plus ou moins localisée, à engager une grève reconductible ?**

La grève reconductible est un peu l'ADN de la lutte dans le chemin de fer, quel que soit le métier exercé, bien que la stratégie des temps forts ait été appréciée tout du long de ce mouvement par les cheminot·es. Pour comprendre cette apparente contradiction, il faut savoir que contrairement à 2019, les collègues ne voulaient pas être la locomotive de cette mobilisation, mais comme les quatre fédérations cheminotes appelaient ensemble à la reconduction à compter du 7 mars, beaucoup de collègues ont suivi cet appel. D'où l'engagement dans la grève reconductible avec des chiffres de bonne tenue la première semaine, notamment dans certaines catégories de personnels, comme les roulant·es, ce qui explique de forts impacts sur le trafic. Elle s'est maintenue cahin-caha après, avec notamment un noyau dur chez les roulant·es d'un petit tiers de grévistes au bout d'une autre semaine. Finalement nous avons quand même été un petit peu la locomotive, même si nous n'étions pas seul·es, les raffineurs et les éboueurs en étaient aussi, par exemple. Si, comme tout le monde et notamment les contractuel·les de la SNCF, les cheminot·es au statut voyaient leur



PHOTO: D. R.

âge d'ouverture des droits reculer de deux ans, le maintien de l'âge d'annulation de la décote, qui est l'âge réel de départ dans le rail, pour les statutaires, a pu limiter l'engagement individuel dans la grève.

✓ **Quel bilan tires-tu de cette séquence ?**

Notre sentiment est mitigé. Nous avons fait ce qu'il fallait, mais, même si le rapport de force que nous avons contribué à créer était énorme, il n'a pas réussi à faire reculer ce pouvoir inflexible. Cette mobilisation a toutefois permis plein de choses positives, à réactiver demain sur d'autres sujets. Nos AG interpros de la Gare de Lyon étaient énormes, permettant des actions « baskets » avec les « envahissements » de BlackRock, de LVMH ou de la Bourse de Paris. Plus largement, les fédérations de la SNCF travaillent dorénavant ensemble, notamment sur le fret. Et enfin, l'intersyndicale interpro bénéficie d'une image très positive chez les salarié·es et qui va perdurer.

Si pour l'instant nous n'avons pas gagné, nous avons construit des points d'appui pour demain. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ARNAUD MALAÏSÉ

INTERVIEW D'ALEXIS ANTONIOLI,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CGT TOTAL
ÉNERGIE PLATEFORME DE NORMANDIE

« Il fallait élargir les mots d'ordre dès le 19 janvier »

✓ Comment expliques-tu que ton secteur ait réussi de façon plus ou moins localisée à engager une grève reconductible de plusieurs semaines ?

Avec la coordination CGT Total, c'est dès le départ que nous avons travaillé la reconductible en tentant de développer le plus d'organisation à la base, à la fois avec les syndicats locaux des secteurs stratégiques de notre classe, mais aussi plus largement, en essayant d'impulser une coordination interprofessionnelle au Havre, et au-delà, avec les liens que nous avons pu tisser dans le Réseau pour la grève générale, grâce auquel, et en lien avec nos unions locales (UL), nous avons pu faire reculer les cordons de CRS et reprendre notre piquet de grève lors des réquisitions.



PHOTO: D. R.

✓ Quel bilan tires-tu de cette séquence ?

La première chose, c'est qu'il fallait élargir les mots d'ordre dès le 19 janvier. Finalement, la retraite à 62 ans ça ne concerne qu'une partie de notre classe et à l'heure où l'inflation explose, il fallait évidemment se battre aussi pour des augmentations de salaire pour tous. Ça aurait donné une vraie raison à tout le monde d'entrer dans la bataille.

Une chose est certaine, c'est que le gouvernement n'est pas serein et ne sort pas renforcé de la période. Bien au contraire, le régime ne tient plus que par la violence et la répression, face auxquelles il est impératif de nous organiser collectivement. Qu'il s'agisse des travailleur·euses convoqué·es par leur patron ou des jeunes interpellé·es par la police, il faut que l'ensemble des organisations syndicales et politiques agissent pour empêcher le gouvernement de frapper fort sur la génération de militant·es qui s'est battue pendant des mois.

Et le combat n'est pas terminé, notamment car des grèves pour les salaires continuent de se multiplier et Macron et ses ministres sont détestés partout. Maintenant, c'est à nous de discuter des bilans pour que toute cette formidable énergie de lutte déployée par les travailleur·euses et la jeunesse serve pour de bon à faire reculer un pouvoir isolé et affaibli. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ALAIN PONVERT

Mobilisation dans une petite ville : Challans, en Vendée

Challans, petite ville vendéenne bourgeoise connaît en 2023 une ample et durable mobilisation contre la réforme des retraites : 2 000 manifestant·es les jours fastes, autour de 1 000 sur plus de 10 journées. C'est d'autant plus marquant à Challans que c'est inédit. Une organisation intersyndicale est née en quelques semaines, révélant (si cela était nécessaire) la force et l'inventivité de l'organisation collective.

Un collectif constitué de travailleur·euses syndiqué·es et non syndiqué·es s'est réuni un soir à l'initiative de la FSU et de la CGT. L'envie était d'abord de manifester contre cette réforme à la sortie du travail et des écoles, de permettre notamment à celles et ceux qui n'iraient pas à la manif départementale de s'exprimer, et de s'organiser à petite échelle. La première manifestation nous a redonné l'énergie perdue durant ces longues années de défaites sociales et pendant la période du Covid. Cela a permis d'échanger entre manifestant·es, que la parole du·de la citoyen·ne puisse s'exprimer au micro, de sensibiliser chacun·e sur tous les maux de ces dernières années. Cela a permis aussi de créer de la solidarité, de la fraternité entre des personnes qui ne se connaissaient pas avant la réforme.

Face à une réforme injuste et négative, nous avons construit du positif. Quel bonheur de voir et d'entendre toute la population reprendre les slogans de toutes les organisations syndicales qui n'ont pas toujours les mêmes idées mais qui aujourd'hui se battent ensemble. Même si le déni de démocratie, la surdité face à ces manifestations massives et sur tout le territoire nous assomment, une intersyndicale est née à Challans. Des liens continuent de se créer, des collectifs voient le jour, des gens font connaissance et cherchent à travailler ensemble pour le bien commun et l'humain. Il nous reste des travailleur·euses, étudiant·es, retraité·es, militant·es néophytes ou aguerri·es... à convaincre. Devenons ensemble acteurs et actrices de notre avenir et non spectateurs et spectatrices du désespoir. ●

KAMEL CHALHAOUI (CGT),
LAURENT VINCELOT (CFDT) ET
LUCIE LEFÈVRE (FSU)

Une mobilisation

Plus encore qu'en 2019, le mouvement contre la réforme des retraites a mis sous le feu des projecteurs la situation des femmes et les impacts délétères pour elles alors que leurs pensions restent toujours inférieures de 40 % à celles des hommes en partant en moyenne un an plus tard qu'eux.

Déjà en 2003, l'intersyndicale femmes avait impulsé une tribune « Les femmes continueront à payer le prix fort », mais la visibilité de la lutte des femmes en 2023 a pris une acuité particulière par sa médiatisation, par l'organisation d'évènements publics à l'instar du meeting de Politis, par la place prise par les femmes dans les manifestations et leur animation, avec des cortèges dédiés ou la dynamique des Rosies qui existent dans de nombreux départements. Mais c'est aussi grâce au travail d'analyse réalisé par les syndicats des effets du genre



PHOTO: D. R.



PHOTO: D. R.

Le poids de la crise démocratique

Dès l'automne, lors des brèves discussions du gouvernement avec les organisations syndicales, le projet de réforme des retraites était vicié démocratiquement. Cette première concrétisation d'une promesse de campagne présidentielle, pensée pour rafler l'électorat de droite puis mise ensuite sous l'éteignoir lors du 2^e tour et durant les législatives, s'est limitée à une série d'auditions en bilatérale sans dévoilement d'un quelconque projet précis de la part du pouvoir. Cet énième mépris des organisations syndicales, reçues de façon fragmentée et opaque, les a soudées et a contribué à forger leur unité sur le fond.

Par la suite, une fois le projet finalisé et enfin rendu public en s'appuyant sur une argumentation mensongère et en instrumentalisant d'hypothétiques déficits à venir, le pouvoir a décidé de passer par un artifice législatif avec le recours inédit à une loi rectificative de financement de la sécurité sociale. Cette limitation du temps parlementaire à 50 jours calendaires (utilisation de l'article 47.1 de la constitution) a encore amplifié la cassure démocratique.

Une fois la mobilisation lancée par l'intersyndicale et alors qu'elle atteignait des cumuls de manifestant·es inédits sur tout le territoire, deux

légitimités se sont affrontées. Une première légitimité « procédurale », comme la qualifie Pierre Rosanvallon, issue de l'élection et s'apparentant donc davantage à une légalité, face à une seconde légitimité qui a déferlé dans nombre de rues du pays, qualifiée de « sociale ». Cet historien et sociologue, plutôt proche de la sociale démocratie, explique ainsi dans *le Monde* que « le vote produit la légitimité procédurale, mais il constitue une expression de la volonté générale limitée dans le temps et dans l'espace – et, surtout, il ne suffit pas à assurer la fonction de représentation ». Celle-ci « doit être multiple – et la manifestation de rue en est une modalité à part entière ». La liste des entraves démocratiques est longue, avec particulièrement le recours au 49.3 qui a contribué à mobiliser une partie de la population et notamment la jeunesse, et la mise à mal de la procédure de proposition de loi parlementaire pour empêcher tout vote à l'Assemblée sur le cœur de la loi : le recul à 64 ans de l'âge de départ. La crise démocratique s'est ainsi ajoutée de façon indiscutable à la crise sociale. Deux crises que le mouvement social devra contribuer à résoudre pour réenclencher la perspective de jours meilleurs. ●

ARNAUD MALAÏSÉ

féministe comme jamais

sur les salaires et les pensions, davantage mis en avant dans leurs publications, tracts et prises de parole.

Personne ne peut plus ignorer les inégalités que les femmes subissent dans la sphère du travail, amplifiées au moment de la retraite. Du fait de carrières incomplètes avec des périodes d'interruption ou de temps partiel mais aussi de métiers « à prédominance féminine » mal rémunérés, elles vont être encore plus nombreuses à devoir travailler au-delà des 64 ans. La supercherie de la revalorisation des petites pensions, censée compenser, mais valable uniquement en cas de carrière complète, a éclairé ces enjeux.

Ce mouvement n'a pas seulement ajouté aux revendications générales des travailleur·euses celles concernant spécifiquement les femmes, il a permis de révéler l'impact du système capitaliste

sur les salarié·es, en particulier sur les femmes à l'intersection de plusieurs discriminations (sexe, « race », classe).

Cette mobilisation a mis également en évidence un enjeu syndical de taille, permettre aux femmes, qui occupent des métiers majoritairement féminins et pâtissent encore plus que d'autres des effets de l'inflation, d'avoir les moyens de faire grève. La constitution de caisses de grève leur était prioritairement destinée.

Ce travail de conviction engagé sur la question des retraites doit trouver son prolongement dans celui sur les salaires, à la racine des inégalités entre les femmes et les hommes. La lutte récente des salariées de Vertbaudet nous montre que la victoire est possible. ●

SOPHIE ABRAHAM

Faible place des jeunes dans le mouvement

Au début du mouvement de contestation contre la réforme des retraites, les cortèges jeunes étaient peu fournis dans les manifestations malgré l'appel à la mobilisation des organisations de jeunesse Unef, Fage, VL, UNL et MNL qui étaient pleinement associées à l'intersyndicale interprofessionnelle. Les revendications sur les retraites avaient manifestement peu d'écho parmi les jeunes et les appels de leurs organisations étaient essentiellement volontaristes. À partir de début mars, un embryon de coordination nationale étudiante s'est constitué et s'est réuni à quelques reprises mais sans jamais parvenir à dépasser un certain seuil de représentativité.

Le 16 mars, le recours à l'article 49.3 a singulièrement changé la donne, spécifiquement au sein de la jeunesse avec une sensibilité particulière aux questions de démocratie et de dénonciation des violences policières qui se sont développées à partir de cette date. Des blocages de facs et de lycées se sont multipliés sur l'ensemble du territoire, des manifestations improvisées ont essaimé, souvent en soirée, avec de nombreux heurts avec la police.

Fin mars, le mouvement donnait le sentiment de pouvoir basculer dans une nouvelle dynamique contre l'autoritarisme et les atteintes aux libertés, avec une place toute particulière de la jeunesse dans cette nouvelle phase de la contestation. Néanmoins, malgré quelques AG bien fournies dans certaines universités et un nombre de lycées mobilisés en augmentation, le mouvement n'a jamais atteint le niveau de celui contre le CPE en 2006 qui avait amené les syndicats à accompagner la mobilisation jusqu'à son terme victorieux.

Les épreuves de spécialité du bac fin mars ainsi que les fermetures administratives préventives de nombreux sites universitaires sont certainement, en partie, responsables des difficultés à ancrer la mobilisation parmi les jeunes.

Par ailleurs, le paysage militant au sein des organisations de jeunesse, syndicales ou politiques, est particulièrement éclaté, plus encore que parmi les salarié·es, avec de réelles difficultés à fonctionner de façon unitaire. ●

PIERRE EMMANUEL BERCHE



INTERVIEW DE CLAUDE SERFATI

La France participe au maintien de

Nous nous sommes entretenu·es avec Claude Serfati sur l'anatomie qu'il propose d'un « État radicalisé », et en particulier sur le rôle de l'armée dans ce processus.

✓ **La loi de programmation militaire (LPM) vient de consacrer une hausse conséquente des budgets militaires. Comment expliquer que les critiques de la gauche sociale et politique soient si faibles, à peine audibles ?**

Lors des débats à l'Assemblée nationale, la Nupes a tout de même déposé des amendements certes, généralement à la marge. Certains sont plus audacieux, comme un de ceux de la LFI qui demandait la mise en place d'une commission d'évaluation de l'intervention au Mali. Cette proposition – en réalité modeste – a fait l'objet d'un refus et d'un mépris. Sur les questions de défense, on a une sorte de 49.3 génétiquement intégré dans la V^e République : tout converge pour centraliser le pouvoir de décision militaire – stratégique, industrielle et économique – vers le président de la République.

Mais la gauche parlementaire n'est pas exempte d'ambiguïtés puisqu'elle s'inscrit dans une acceptation de ces institutions. Le consensus s'est organisé à partir de 1981 : avec un retournement complet sur l'abandon de l'arme nucléaire et l'interdiction partielle des ventes d'armes, présents dans le programme du PS et du PCF dans les années 1970. Un consensus droite/gauche s'est installé sur les questions de défense.

✓ **La guerre en Ukraine a-t-elle joué un rôle pour renforcer ces politiques d'armement et cela explique-t-il aussi l'absence de critique sur le budget militaire ?**

L'invasion russe conforte la position de ceux qui – comme Macron – promeuvent la militarisation de l'UE, mais les budgets militaires étaient déjà à la hausse précédemment. L'ambiguïté d'une partie de la gauche sociale, syndicale et politique vient plus globalement de sa conception de la politique étrangère. La solidarité internationale des peuples devrait



C. Serfati

PHOTO : D. R.

être la boussole et son abandon par les partis socialistes et les syndicalistes allemands et français en 1914 a facilité la barbarie des guerres mondiales. Défendre le droit du peuple ukrainien à être totalement souverain sur son territoire contre l'agression de la Russie est donc logique, tout autant qu'exiger le retrait inconditionnel de l'armée russe des territoires occupés. Cette exigence ne méconnaît pas que ce conflit s'inscrit aussi dans un contexte de rivalités inter-impérialistes. Mais mon point de vue n'est pas de partir des inquiétudes dites légitimes de Poutine ou de Biden et de construire une politique dite réaliste, celle qui remet les clés de l'ordre mondial aux grandes puissances en demandant aux peuples d'accepter leur sort. Ce *réalisme* reproduit depuis la Seconde Guerre mondiale un ordre mondial inégalitaire, fut-il multipolaire.

La France participe au maintien de ce monde inégalitaire et militarisé. Elle est d'accord avec les autres membres permanents du Conseil de sécurité pour refuser de signer le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté par l'ONU. La LPM vise à maintenir la contribution de la France à la militarisation du monde, à exporter des armes aux pays dictatoriaux et à satisfaire les industriels de l'armement. On peut être pour le droit de la France à se défendre et s'opposer à cette LPM qui participe à une offensive contre les peuples. Les budgets militaires ne servent pas à réaliser la solidarité internationale des peuples mais à maintenir l'ordre qui repose sur des pays dominants parmi lesquels la France essaye de maintenir son rang.

✓ **Qu'entends-tu quand tu parles dans ton livre *L'État radicalisé, la France à l'ère de la mondialisation armée de centralité de l'armée en France ? Au plan économique ? Idéologique ?***

En premier lieu, la centralité de l'armée, ce sont 413 milliards d'euros ! La seule augmentation – 130 milliards sur 7 ans – correspond à la création de 300 000 postes de soignant·es pérennisés sur la même période ou encore à une augmentation du budget de l'Éducation nationale de presque 20 %. La centralité de l'armée, ce n'est donc pas seulement une idéologie, des phrases, c'est cette réalité. Au-delà, la centralité de l'armée, c'est le rôle des institutions de la V^e République



PHOTO MARTIN BUREAU / AFP

Ce monde inégalitaire et militarisé



PHOTO : CHRISTIAN HARTMANN / REUTERS

qui ont été construites pour réintégrer l'armée française dans l'État, dans la société française : l'armée sortait d'une période de discrédit (soutien au régime de Vichy, implication dans des volontés de renverser la République en lien avec les guerres coloniales). De Gaulle a assigné à l'armée un rôle au niveau international afin que la France *tienne son rang*. Cette centralité de l'armée s'est appuyée sur trois composantes : une politique militaire (et civile) fondée sur le nucléaire, des missions expéditionnaires et la priorité aux industries d'armements.

L'armée française n'est pas putschiste sur le modèle des armées golpistes latino-américaines. Non pas qu'elle n'ait pas participé à des coups d'État (toutes les Républiques françaises sont nées de coups d'État) mais elle est immédiatement *rentrée dans les casernes*. Et l'armée, c'est la *grande muette*. Cependant, j'analyse dans mon dernier ouvrage, une des rares prises de position publique de militaires : les appels de généraux publiés en avril 2021 qui demandaient à E. Macron de mettre en œuvre la Constitution et les lois existantes pour éradiquer « *les alliances qui se forment entre islamistes et groupes revendicatifs divers dans une intersectionnalité des luttes* ».

✓ **Cette centralité pèse donc sur sa politique extérieure, la politique interventionniste de la France mais aussi sur la politique intérieure en produisant un État violent (répression des mouvements sociaux, encerclement sécuritaire des quartiers populaires et d'immigration). Comment l'armée s'insère-t-elle dans cet autoritarisme ?**

Il ne faut pas voir cela sous forme d'une armée qui serait omniprésente dans la rue et qui terroriserait la population. En dehors d'une seule intervention de militaires pendant la mobilisation des Gilets jaunes, la présence des militaires sur le terrain intérieur (Opération sentinelle) est vécue

comme une protection *sympathique* des populations. Et pourtant, mon hypothèse, c'est qu'il existe une complémentarité, une interaction entre la centralité de l'armée et le raidissement sécuritaire. Les guerres menées à l'extérieur sont allées de pair avec la radicalisation autoritaire à l'intérieur du pays, sans parler d'événements *temporaires* (état d'urgence), amenés à se reproduire, notamment contre les « *vagues migratoires ou les hordes de banlieues* » et qui sait, contre l'écoterrorisme. Je pars de l'hypothèse que le comportement d'un pays est déterminé par ce qui se passe à l'échelle internationale et la place qu'il y occupe. L'espace mondial est hautement inégal et hiérarchisé en fonction de la puissance des pays. Le statut international d'un pays dépend donc des performances de son économie – ce que les économistes appellent sa compétitivité internationale – et de ses capacités militaires. Le déclin de la France s'accélère depuis quelques années, d'où sa tendance à se radicaliser parce que ses élites financières, industrielles, militaires et politiques ne sont jamais disposées à voir leurs concurrents prendre leur place. Il faut un resserrement intérieur, une union nationale et tous les moyens pour s'opposer aux ennemi·es de l'intérieur (celles et ceux qui ne sont pas aligné·es pour permettre à la France de rester une grande puissance). Cet amalgame

entre les menaces de l'extérieur et de l'intérieur trouve son apogée dans la loi votée en France en 2022 qui s'appelait initialement « *Continuum de sécurité globale* », du Sahel à Saint-Denis en somme. La France n'est pas le seul pays occidental à comprimer les droits et libertés, mais elle est le seul dont l'interaction entre le militaire (à l'extérieur) et le sécuritaire (à l'intérieur) soit aussi forte.

L'autre élément de cette interaction, c'est la question économique. Une raison majeure du recul de la place de la France dans le monde est l'affaiblissement accéléré de son économie et plus précisément de son industrie. Sur ce plan, pour participer à l'appropriation rentière de la richesse créée dans le monde, une classe dominante doit d'abord être en mesure d'en faire produire par les salarié·es

de son pays. L'exemple de la réforme des retraites est éclairant : il s'agit de montrer à l'échelle internationale qu'on est en capacité d'imposer une intensification de l'exploitation. Le signal donné aux agences de notation internationales – dont une des missions est d'évaluer la capacité des bourgeoisies dominantes à appliquer les programmes d'austérité – semble pourtant à peine suffisant compte tenu des résistances. Et face à un peuple qui n'accepte pas, il faut durcir l'ordre sécuritaire. L'ordre sécuritaire est nécessaire à la réalisation de l'union nationale afin de maintenir la place géopolitique de la France et le maintien du confort des classes dominantes industrialo-rentières.

Déclin du statut géopolitique et économique de la France dans le contexte de rivalités internationales intenses et autoritarisme d'un régime bonapartiste : le mélange est dangereux. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR SOPHIE ZAFARI

Claude Serfati, *L'État radicalisé, la France à l'ère de la mondialisation armée*. Édition La Fabrique.

France Travail, fournisseur officiel de « chair à patron »

Le rapport France Travail a été remis mi-avril 2023 par Thibaut Guilluy, haut-commissaire à l'Emploi, après plusieurs mois de concertation, avec un projet de loi « Plein emploi », annoncé pour juin.

France Travail sera une fusion, qui ne dit pas son nom, d'une multitude d'opérateurs aux statuts différents. Ainsi se mêleront établissements publics, associations et entreprises privées comme les agences d'intérim. Pôle emploi, qui deviendra France Travail opérateur, n'accompagnera pas toutes les personnes inscrites, mais devra s'assurer que toutes ont le bon accompagnement. Nous passons d'une logique de conseiller·e à une logique de référent·e, ce qui aura un impact certain sur les métiers et missions des personnels de Pôle emploi.

Les opérateurs privés de placement, les agences d'intérim continuent d'avoir une place toujours plus grande dans les missions d'accompagnement. Cela aura un deuxième effet : marchandiser et privatiser toujours plus les missions du service public de l'emploi.

Pressions et oppressions sur le marché du travail

Après avoir réformé l'assurance chômage par décret avec, en dernière mesure, la contractivité⁽¹⁾ pour forcer les personnes indemnisées à reprendre un boulot plus vite, France Travail va s'employer à fournir au patronat la main-d'œuvre qu'elle veut, c'est-à-dire contrainte et peu rémunérée. Ceci va avoir un troisième effet, l'assignation sociale et l'assignation à résidence pour répondre aux besoins des territoires, dans une logique d'adéquation.

Ainsi, France Travail rend obligatoire l'inscription des allocataires du revenu de solidarité active (RSA), avec une obligation étendue à la famille le cas échéant, et instaure un contrat d'engagement de 15 à 20 heures d'activité par semaine. Ce ne sont pas les 2 millions de personnes au RSA qui coûtent un « pognon de dingue », ce sont les millions d'aides publiques octroyées au patronat sans contrepartie



© MAXPPP - STEPHANE LARTIGUE

sociale ! La réforme du RSA vise aussi à y inscrire toute personne qui demanderait une aide à la MDPH, quand, dans le même temps, les fonds destinés au maintien dans l'emploi diminuent !

Loin de répondre aux besoins en évolution professionnelle de chacun·e tout en développant des droits, France Travail répond aux seuls besoins immédiats des entreprises tout en développant des devoirs. Les sanctions seront revues, toutes mises en œuvre par une plateforme de contrôle pour éloigner les demandeur·euses d'emploi des conseiller·es et nier l'approche sociale de l'accompagnement. Forts avec les faibles, faibles avec les forts, voilà le programme !

France Travail voit une toute nouvelle gouvernance se créer, avec l'État, les régions, les départements et les intercommunalités. Inégalité de traitement, avec des territoires plus ou moins riches, plus ou moins industrialisés, en revitalisation rurale etc., les demandeur·ses d'emploi, les travailleur·euses précaires paieront encore l'addition ! Le service public national est en danger !

De plus, la réforme organise le pilotage par les résultats et non par les moyens, en ne répondant qu'à des indicateurs abscons, niant les réalités et les histoires de vie. Par exemple, l'intelligence artificielle sera utilisée pour suggérer des solutions de réorientation. Les professionnel·les du service public de l'emploi, conseiller·es Pôle emploi,

conseiller·es mission locale, conseiller·es Cap emploi, verront le sens du métier interrogé, l'appauvrissement exacerbé, l'uniformité érigée en normalisation pour répondre aux résultats ! Le prix payé par les agent·es sera élevé.

Mandeville, pionnier du libéralisme au XVIII^e siècle, écrivait « dans une nation libre où il n'est permis d'avoir des esclaves, les plus sûres richesses consistent à pouvoir disposer d'une multitude de pauvres laborieux. »

Depuis des mois, les tensions du marché du travail, les fameuses offres non pourvues des secteurs en tension, sont dans le paysage économique, politique et social. Ces tensions ont fait naître pour les salarié·es et leurs représentant·es, de justes revendications pour augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail.

Plutôt que de répondre aux revendications du salariat, le gouvernement répond au patronat : toujours plus de devoirs pour le premier, toujours plus de droits pour le deuxième.

Le projet de loi France Travail vise ainsi à fournir au patronat une main-d'œuvre docile, malléable, et peu chère, une « chair à patron » ! ●

**ALEXANDRA NOUGARÈDE
(SNU-PÔLE EMPLOI)**

1) Appliquée aux droits à indemnisation chômage, la contractivité consiste à durcir les règles d'indemnisation quand la situation du marché du travail est favorable, et à les assouplir quand la situation se dégrade.

La réforme Macron-Grandjean présentée le 4 mai tire un trait sur tout ce qui a fait la spécificité de la voie professionnelle publique en France.

Les constats dressés sont sévères.

Le lycée professionnel aurait échoué dans ses missions.

L'impasse est sciemment faite sur les réformes qui ont mis à bas le lycée professionnel.

La réforme présentée s'articule autour de différentes mesures et dispositifs parmi lesquels la mise en place dans chaque lycée professionnel (LP) d'un bureau des entreprises (BDE) animé par un « responsable issu du monde économique ». Si un certain nombre des missions du BDE sont déjà assumées dans les LP par les directrices et directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) et les coordonnateurs dans le tertiaire (personnels totalement passés sous silence), il s'agit ici surtout d'organiser l'adéquation formation-emploi. Chargés de contribuer aux propositions d'ouvertures/fermetures de formations à partir des besoins des entreprises locales, ces BDE organiseront la soumission et la dépendance de nos lycées au patronat local. S'il n'est pas aberrant que les formations proposées aux jeunes offrent de véritables débouchés professionnels, les contenus et les finalités de ces formations ne peuvent être soumises aux volontés patronales d'employabilité immédiate.

Vers une fin annoncée du lycée professionnel

Cette adaptation aux attentes du marché local figure parmi les dispositions les plus inquiétantes. Macron annonce la fermeture de toutes les filières jugées non insérantes d'ici 2026. Les filières ciblées sont essentiellement tertiaires, souvent les plus plébiscitées par les familles qui souhaitent épargner à leurs enfants les métiers ouvriers. Or, si Macron discourt sur les métiers de demain, sur la réindustrialisation du pays, le dossier de presse du ministère annonce surtout des ouvertures massives dans les métiers de la propreté, de l'emballage, de la restauration, du soin... Des métiers mal rémunérés, pénibles, aux horaires décalés et flexibles et qui condamnent à la précarité à vie. Ceux désignés un temps comme « essentiels » et pour lesquels les entreprises ne recherchent pas la qualification mais surtout la compétence « savoir-être ». Et ceux justement vers lesquels les familles ne souhaitent pas orienter leurs enfants, en connaissance de cause.

Priorité à l'employabilité

Avec sa réforme, Macron fait passer l'éducation au second plan. Il s'agit avant tout de satisfaire son agenda néolibéral. La mise en place des dispositifs tels que Droits ouverts ou Ambition emploi a surtout pour objectif de déréguler le fonctionnement du LP et de

remettre en question l'organisation de l'année scolaire. Toute l'année, des élèves entreront ou sortiront de formation. Les élèves repérés sur la base de « signaux faibles » évoquant des signes de décrochage seront « extraits » et externalisés vers des structures de type missions locales ou écoles de la deuxième chance. Quand les autres élèves, à l'issue de leur formation initiale, pourront revenir au lycée pendant quatre mois, de septembre à décembre, travailler à leur employabilité. Enfin, l'invitation faite à France Travail « d'accompagner » 100 % de nos élèves signe la fin de la double finalité du baccalauréat professionnel. Avec la généralisation des formations dites spécialisées bac + 1, Macron délègue à l'école les formations qui devraient être assumées par l'employeur. Ces formations, qui débouchent sur des certifications rapides et temporaires, ne sont là que pour assurer la préparation opérationnelle à l'emploi de nos élèves. Enfin, que dire du prétendu libre choix donné aux élèves en terminale d'une poursuite d'études ou d'une insertion professionnelle immédiate? Il y a de forts risques que les lycéens, issus majoritairement des milieux populaires, renoncent à l'option poursuite d'études pour bénéficier de la gratification de 100 euros par semaine de stage, ce qui les pénalisera dans Parcoursup en cas de changement d'avis.

Les différentes dispositions de cette réforme, l'augmentation colossale du nombre de semaines de stage en terminale, alignent l'enseignement professionnel public sur ce qui se fait de pire dans l'apprentissage, tout en assignant, de manière sociale et territoriale, les élèves de LP. Elle vise à anéantir une école qui permettait de corriger les inégalités scolaires et sociales en proposant des formations globales, articulant les savoirs généraux et professionnels et qui débouchaient sur des qualifications de qualité et sur l'enseignement supérieur.

Réforme après réforme, les gouvernements successifs détruisent la voie professionnelle pour aller vers un système d'apprentissage unique où la voie pro sera définitivement sortie du giron de l'Éducation nationale. ●

ISABELLE LAUFFENBURGER





ENTRETIEN AVEC SOPHIE BORDY ET MARIE JOLIOT, PROFESSEURE

Agis: un espace d'existence pour

✓ Pouvez-vous nous dire ce qu'est l'Agis*?

Agis signifie Alliance genres identités et sexualités. Cela s'adresse aux élèves LGBT d'un établissement scolaire et leurs allié·es. C'est un concept qui vient du Canada. À Paris, la première Agis a été créée au lycée Colbert (Paris 10^e). À Voltaire, ce sont deux collègues d'arts plastiques, Véronique Hubert et Sophie Oxéant, qui l'ont fondée en septembre 2021. Nous sommes cinq profs qui l'anisons. Nous étions plusieurs collègues sensibilisées aux problématiques LGBT. De plus, nous avons plusieurs élèves avec des questionnements sur leur identité de genre ou leur orientation sexuelle. L'Agis leur a permis de trouver des allié·es élèves et adultes.

Comme nous sommes en cité scolaire, collègelycée, elle a tout de suite été ouverte aux collégien·nes. Cela a posé quelques difficultés administratives car le principe étant de préserver l'anonymat des participant·es, il n'y a pas de liste d'inscrit·es. Or au collège, la vie scolaire a besoin de contrôler les allées et venues des élèves et les parents/responsables doivent savoir où sont les enfants, sans pour autant être forcément au courant pour l'Agis. On a donc choisi de fonctionner sur un créneau de midi pour toucher au moins tou·tes les demi-pensionnaires.

Il s'agit d'ateliers ouverts à tou·tes ceux qui sont intéressé·es. Iels viennent de différentes classes et se retrouvent en salle d'arts plastiques.

C'est aux élèves de gérer leur temps, les activités, les groupes de parole. En France, iels n'ont pas l'habitude de prendre le contrôle. Ça commence à s'installer, les groupes de parole sont gérés par les élèves, l'enseignante qui participe reste en retrait. Une quinzaine d'élèves viennent régulièrement aux séances, d'autres passent ponctuellement quand il y a des activités dans la cour.

Il y a trois ou quatre élèves transgenre. Dans le cadre des ateliers, iels choisissent leur prénom et leur pronom, mais ne demandent pas toujours à ce que ce soit le cas dans leur classe.

✓ Est-ce que l'Agis est bien acceptée à Voltaire ?

Le principe de son ouverture a été acté très vite mais sa mise en œuvre a soulevé des questionnements de la part de l'administration et de la vie scolaire. La direction a émis des réserves sur son ouverture à des 6^e et 5^e. Il y avait une crainte que cela encourage le communautarisme. Un autre argument employé était qu'en rendant visibles les enfants LGBTQ, on risquait d'en faire des cibles.



Par ailleurs, les affiches de l'Agis qui sont collées un peu partout dans l'établissement, sont régulièrement arrachées. Il y a eu aussi une quinzaine de collégien·nes qui sont venu·es en groupe un midi pour poser des questions provocatrices, pour se moquer. Les élèves de l'Agis n'ont pas cédé aux provocations et ont répondu aux questions faussement naïves de manière construite. Le fait d'être en groupe leur a donné la force d'affronter la situation.

✓ En dehors des ateliers, quelles sont les actions de l'Agis ?

Pour la journée de lutte contre l'homophobie, nous avons installé des tables dans la cour avec des drapeaux arc-en-ciel et des livres

fournis par les deux CDI (collège et lycée). Quelques élèves sont passé·es en plus des habitué·es. On achète pas mal de livres, en partenariat avec la librairie *Les Mots à la bouche* qui est dans le quartier. Nous avons aussi projeté le film *Pride* au ciné-club pour la journée, l'année dernière.

Nous avons organisé cette année une table ronde débat avec l'association *LGBT Dance Pride Off*, trois de leurs artistes sont intervenu·es. Iels sont venu·es parler de leur *coming out*. Marie a fait participer sa classe de première. Les élèves de l'Agis appréhendaient que les élèves d'une classe soient présent·es. Il y a eu plein de questions très intéressantes. La prochaine fois nous avons prévu de faire participer davantage de classes. À la fin, une élève de l'Agis a expliqué qu'elle ne voyait pas comment faire un *coming out* avec ses parents homophobes... Elle est très engagée dans l'Agis, mais ce n'est pas simple d'être adolescente et lesbienne. Entendre des adultes engagé·es qui lui ont répondu de ne pas s'inquiéter, qu'elle le ferait quand ce serait le moment, ça l'a libérée. On voit l'utilité

les élèves *LGBT* et leurs alliés

de l'Agis quand on entend cette enfant parler. Elle peut se revendiquer lesbienne en ayant un espace bienveillant, un espace d'existence dans la société et se sentir moins isolée.

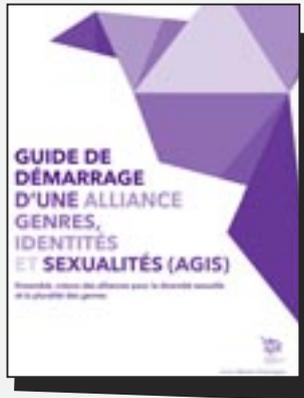
Les élèves ont aussi un compte Instagram sur lequel iels répondent aux questions d'élèves. Une boîte aux questions avait été installée lors de la journée de lutte contre l'homophobie. La seule question était « *si une personne trans F to M aime les garçons, est-elle homo ?* » La réponse a été oui, puisqu'un garçon trans est un garçon, mais, en même temps, non, car c'est à lui de se déterminer comme homo ou pas. Les réponses sont construites et validées par les membres de l'Agis.

Il y a également un blog sur l'environnement numérique de travail (ENT). Un article traite d'un phénomène assez répandu sur les réseaux sociaux consistant à se réclamer de genres fantaisistes comme *catgender*, par exemple, à revendiquer des pronoms tels que *meow* ou *sinself*. C'est une manière de discréditer l'identité de genre. Un autre article présente la licorne du genre, qui permet de savoir où l'on se situe entre homme, femme ou non binaire, en tenant compte de l'identité de genre, l'expression de genre, l'attraction sexuelle et l'attraction émotionnelle et sentimentale.

✓ *Quel bilan tirez-vous de l'Agis ?*

Parfois, nous avons l'impression qu'il se passe peu de choses au cours des séances. Mais c'est un besoin pour les élèves, c'est d'abord un endroit *safe*, sécurisant, où ils peuvent se réunir et discuter librement entre elleux des questions *LGBT* et cela leur permet de prendre confiance en elleux. C'est aussi un endroit où l'on apprend la démocratie. Auparavant, il pouvait y avoir des attaques contre des élèves isolés par des groupes d'autres élèves. Là, iels sont ensemble, des élèves de la 4^e jusqu'à la terminale. La plupart viennent chaque semaine et lorsqu'une fois, les adultes avaient annulé l'atelier, iels se sont réunis dans le couloir devant la salle.

L'existence de l'Agis rend les problématiques plus sensibles dans la cité scolaire, le principal et certains collègues font appel à nous en cas de harcèlement. En discutant avec les élèves de l'Agis, on s'est aussi rendu



compte que pouvaient surgir dans des cours des questionnements sur les questions *LGBT* où certain·es élèves prenaient longuement la parole et tenaient des propos limites, comme de marteler le caractère non naturel de l'homosexualité.

Le débat avec les artistes nous a aussi fait prendre conscience qu'il y avait très peu de lieux de non-mixité choisie pour les ados. Ces espaces devraient exister dans tous les bahuts, les enfants sont vraiment heureux et heureuses de s'y retrouver.

La semaine dernière, nous avons eu la chance de créer une rencontre entre les élèves Agis de la Cité Voltaire et l'Agis du collège Alain-Fournier. Une fois

la timidité dépassée, les élèves, tous âges confondus, ont échangé leurs ressentis et leurs idées avec joie et réconfort. Cela confirme la nécessité d'une Agis dans chaque établissement.

✓ *Quels sont les projets ?*

Nous voudrions que les collègues soient plus sensibilisés à ces problématiques. Nous avons demandé au chef d'établissement d'avoir une demi-journée au moment de la prérentrée pour présenter l'Agis, les questions d'identité de genre, d'orientation sexuelle, d'homophobie, de transphobie... Il a accepté, on espère que ça se fera. A même été évoquée une formation d'initiative locale (FIL), qui pourrait être conduite par l'Observatoire académique des luttes contre les discriminations, à destination des adultes. Nous inviterons une association, comme *Outrans*, ou nous parlerons nous-mêmes, ayant toutes été formées. Depuis septembre 2022, l'Agis dispose d'un budget alloué de 600 €. Quant à notre investissement, on n'a pas de visibilité sur le nombre d'heures supplémentaires (HSE) qui y seront consacrées. C'est en grande partie du bénévolat sur notre pause déjeuner... Pour le ministère, la lutte contre l'homophobie et la transphobie se révèle encore trop souvent comme une opération de communication. Aucune contrainte n'est faite aux établissements de mettre en place de tels lieux, aucun budget n'est spécifiquement alloué. Tout repose sur la volonté des collègues. On aimerait que les collègues soient plus formés et pas seulement par le prisme du harcèlement. Il ne faut plus rien laisser passer en termes de sexisme, d'homophobie et de transphobie. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE ANGELINI

* Pour constituer une Agis, voir la documentation sur <https://interligne.co/>



SNU : une jeunesse qui se tient s

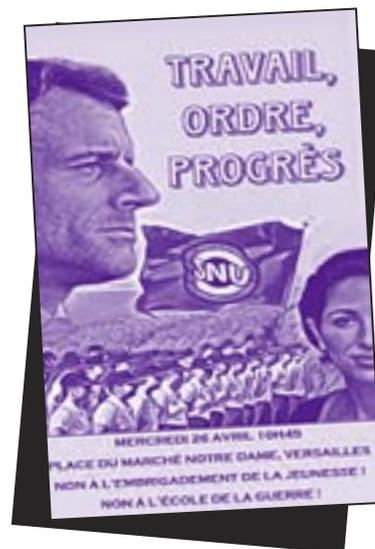
La nomination au printemps 2022 de Sarah El Haïry comme secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et du service national universel (SNU) auprès des ministres des Armées et de l'Éducation nationale a montré combien le SNU était au cœur d'un apparent mélange des genres qui correspond en réalité à un projet réactionnaire, porté en étendard par Macron.

En quoi consiste le SNU ? D'abord d'un séjour dit « de cohésion » de douze jours. Dans des casernes improvisées, des jeunes – pour le moment volontaires – vivent selon des règles inspirées de la discipline militaire : uniforme, lever des couleurs chaque matin, salut au drapeau en entonnant *La Marseillaise*... Des ateliers sportifs et « citoyens » sont encadrés par des équipes composées de personnels de l'Éducation nationale, de corps en uniformes non actifs et d'animateur·trices de l'éducation populaire. Selon Éric Favéy, ancien président de la Ligue de l'enseignement, « l'éducation populaire, c'est d'abord une démarche d'émancipation fondée sur "l'éducation par tous". Elle repose sur des démarches très implicatives de la jeunesse, sur la coopération et le mutualisme, sur le travail de la culture, sur les médiations éducatives, sur la présence attentive et réciproque. C'est

une pédagogie de la liberté solidaire, de l'autonomie du commun. Qu'a-t-elle à voir avec la forme retenue notamment pour le séjour dit de "cohésion" de ce SNU ? » Au cours de l'année, chaque volontaire doit en outre effectuer une mission d'intérêt général de 84 heures. La troisième étape, facultative, est un engagement volontaire de trois mois à un an (service civique, cadets de gendarmerie...).

Échecs en cascade

Le dispositif ne fait pas recette : initialement destiné aux 15-16 ans, il a été ouvert aux jeunes âgé·es de 17 ans pour atteindre péniblement 14 700 volontaires en 2021 et 32 000 en 2022 sur les 50 000 espéré·es. Le gouvernement tente d'appâter par une communication tambour battant sur Twitter, grâce à un partenariat avec la radio Skyrock, en prétendant qu'une telle expérience serait valorisée



dans Parcoursup et en offrant aux volontaires l'accès à une plateforme d'apprentissage en ligne du Code de la route. La ministre déléguée vante aussi une véritable « fabrique à souvenirs ». Appâter est aussi la fonction de la « tournée Expérience SNU ». Mais le pouvoir a beau accuser les concerts de casseroles, la caravane est à chaque fois obligée de plier les gaules plus tôt que prévu faute de « clients » également.

Pour le moment, selon l'Institut national pour la jeunesse et l'éducation populaire (INJEP), mandaté pour évaluer le dispositif,

les volontaires ne sont pas représentatif·ves de l'ensemble des jeunes Français·es (il faut pour l'instant avoir la nationalité française pour être éligible au SNU), avec une sous-représentation de jeunes issu·es des milieux populaires et une surreprésentation de volontaires ayant un parent engagé dans l'armée (31 % contre 1,3 % des jeunes de 15 à 17 ans). Pour certain·es d'entre elles et eux, le SNU s'inscrit d'ailleurs dans un projet pour devenir militaire, pompier·e ou gendarme. Des jeunes volontaires interrogé·es avouent aussi avoir vu dans le dispositif l'occasion de faire des rencontres.

Récemment, des incidents, parfois très graves, ont été révélés : harcèlement sexuel, racisme et humiliations lors de séjours dans les Hauts-de-Seine en juin et juillet 2022, 17 cas d'insolation et déshydratation ayant



PHOTO : ISTOCK

donné lieu à des hospitalisations dans les Hautes-Alpes, enquête ouverte pour des faits d'agression sexuelle commis par un encadrant dans la Marne, etc.

Le SNU obligatoire enterré ?

En 2020 déjà, le gouvernement Philippe avait pour projet de généraliser le dispositif. À la rentrée prochaine, une expérimentation de la généralisation du dispositif à toutes et tous les élèves de seconde devait avoir lieu dans six départements tests, dans lesquels les séjours devaient être étalés de janvier à juin 2024, sur temps scolaire. En 2025, cela devait concerner 20 départements. La généralisation devait passer par une loi en 2026. La mobilisation contre la réforme des retraites a eu raison de ces modalités de généralisation, qui reste cependant un objectif comme Macron l'a réaffirmé. Pour tendre vers cette généralisation, le pouvoir envisage, en plus du volontariat « individuel » comme actuellement, un volontariat « collectif » passant par l'autonomie des établissements et des appels à projet. Les équipes qui y répondront devront constituer des classes « engagement » sur le niveau seconde intégrant le séjour de cohésion. Les enseignant·es chargé·es de ces classes pourront participer à l'encadrement, d'autant qu'ils auront choisi, parmi un ensemble de propositions pensées en dehors d'elles et eux, quelles activités seront réalisées durant trois des douze jours que compte le séjour. Que l'on se rassure, le pacte pourra permettre de les rémunérer pour cela.

Non seulement le calendrier scolaire sera soumis aux contraintes du SNU, mais les programmes également. Le ministère a prévu de saisir le Conseil supérieur des programmes pour repenser l'enseignement moral et civique et son articulation avec un SNU érigé en aboutissement du « parcours citoyen », à rebours d'une approche critique des savoirs. Le SNU est une pierre (de voûte) d'une entreprise renouvelée de contrôle militaire de la jeunesse, y compris dans le cadre scolaire et il participe de la déqualification des enseignant·es, à l'instar des « classes de défense et de sécurité globale » ou de la participation de l'Armée à des actions d'éducation à l'orientation qui se généralisent dans les établissements.

Un SNU généralisé et obligatoire représenterait, selon une estimation de la commission des finances du Sénat, entre 1,72 et 3 milliards



PHOTO: D. R.

d'euros de coût de fonctionnement qui ne seraient donc pas investis dans l'éducation, la santé, les transports, la culture...

Un projet de mise au pas généralisée de la jeunesse

Le séjour et la mission d'intérêt général auraient pour objet de renforcer la « cohésion nationale », de favoriser la mixité sociale et territoriale – alors que le pouvoir favorise le séparatisme des riches, notamment sur le plan scolaire – de développer une « culture de l'engagement » et de contribuer à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes, ce que les Psy-EN-EDO apprécieront. Bénédicte Chéron, maîtresse de conférence spécialiste des relations entre armées et sociétés, pointe que « *c'est un vieux mythe français de penser qu'à faire vivre des jeunes ensemble en uniforme pendant un temps donné, même sans finalité claire, on crée "du commun" lui-même indéfini.* » Les objectifs affichés servent surtout à masquer une politique qui érige l'organisation militaire et les valeurs virilistes associées comme modèle de socialisation d'une jeunesse au comportement jugé potentiellement dangereux car désobéissant par essence et incivique par principe.

L'engagement est en effet bien présent chez les jeunes : dans les associations humanitaires et étudiantes par exemple, mais aussi dans leur participation aux mobilisations féministes, pour le climat ou aux manifestations contre la réforme des retraites. La jeunesse n'attend pas qu'on lui donne des combats à

mener, mais sans doute ceux qu'elle se choisit et la manière dont elle entend les mener ne conviennent-ils pas au pouvoir. Cette généralisation sous contrainte – il serait question d'une obligation de suivre le dispositif pour l'inscription aux examens, aux concours ou au permis de conduire – concrétiserait une forme d'embrigadement de la jeunesse, en même temps qu'une forme de militarisation de la société, sans reconnaissance d'un droit à

l'objection de conscience.

Le SNU, généralisé ou non, est à l'opposé de nos objectifs et de nos pratiques : outre le pacifisme, la non-violence et l'antimilitarisme, nous cherchons en tant que personnels d'enseignement et d'éducation à donner à nos élèves les clés de leur émancipation et de leur épanouissement. Nous visons la formation de leur sens critique. En tant que syndicalistes, nous luttons pour le respect et l'amélioration des droits individuels et collectifs, notamment ceux liés au travail (salaires décents, convention collective ou statuts protecteurs, droit de s'organiser syndicalement...).

Avec la généralisation du SNU, les 800 000 jeunes d'une classe d'âge seront chaque année exploités, pour des durées variables, sans aucun de ces droits, dans le cadre des missions d'intérêt général. Iels seront ensuite très vivement encouragés à poursuivre par un « engagement volontaire », dans les mêmes conditions de précarité : le retour d'un contrat première embauche version SNU ? Le SNU est un projet de domestication militaire de la jeunesse en même temps qu'un outil pour la faire rentrer dans le rang des dominations capitalistes, à l'instar de la réforme des lycées professionnels. ●

MICHEL DECHA, MARIE HAYE ET SOPHIE LE PAPILLON

* Injep, notes de synthèse n° 51 octobre 2021 et n° 63 octobre 2022.

LA GUERRE DE L'EAU

L'eau est une illustration quasi « idéale » des enjeux auxquels une société sous contrainte environnementale est confrontée : pénurie et dérèglements des cycles connus jusqu'à présent, à des rythmes très rapides, tensions et conflits sociaux exacerbés pour l'accès et l'usage de cette ressource vitale, conséquences économiques sur la souveraineté alimentaire ou énergétique... Le syndicalisme doit se saisir de l'ensemble de ces enjeux, en gardant comme principe la justice sociale et écologique.



Les prévisions du Giec se confirment : nous assistons à la multiplication et l'intensification des phénomènes météorologiques problématiques. Dit autrement, si les sécheresses ne sont pas une nouveauté (les paysan·nes nous parlent encore de celle de l'été 1976), la répétition de celles-ci est le signe de l'accélération du dérèglement climatique. L'épuisement des nappes phréatiques en est le corollaire et s'explique par des précipitations moins importantes, notamment lors des mois de recharge lorsque la végétation est en berne. À cela s'ajoute, avec le réchauffement climatique, un réveil précoce de la végétation, ce qui réduit d'autant la période de recharge des nappes. Ainsi, 68 % des nappes phréatiques de l'hexagone étaient en dessous de la normale en ce début de printemps, soit une situation plus critique que l'an dernier à la même période. C'est également l'accélération des phénomènes qui est inquiétante. Les pluies conséquentes d'avril et début mai sur le nord de la France laissaient penser que la sécheresse agricole (le niveau d'humidité de la terre) était évitée. Mais quatre semaines sans une goutte de pluie et avec une forte chaleur ont fait que la situation a radicalement changé et la végétation commence à souffrir. S'il est trop tôt, à l'heure où nous écrivons, pour en évaluer les conséquences agricoles, l'article de Clément Lefèvre donne la mesure de la rapidité du dérèglement

climatique sur le cycle de l'eau et laisse entrevoir ce que l'avenir nous réserve, avec ses effets très concrets sur la souveraineté alimentaire. Ce dérèglement de la pluviométrie a donc des conséquences sociales et économiques majeures. Les baisses de rendement fourrager sont déjà palpables et la production de maïs est dépendante de l'irrigation, alors même que l'agriculture consomme déjà 58 % de l'eau disponible en France. Les enjeux agricoles du conflit des bassines sont décrits dans ce dossier dans l'article de la *commission eau* de la confédération paysanne. Au-delà de la sécurité alimentaire, c'est la souveraineté et la sécurité énergétique qui sont en jeu. Une baisse de la pluviométrie, ce sont des barrages moins hauts et une baisse de la production hydroélectrique (20 % en moins l'an dernier). Ce sont également des risques supplémentaires, alors que les centrales nucléaires ont besoin d'être refroidies par les rivières et qu'elles consomment 12 % de l'eau en France.

Les tensions sur les usages d'une ressource essentielle mais de plus en plus rare ne peuvent que s'exacerber. Ces conflits, déjà là, illustrent combien dissocier les enjeux écologiques des conflits de classes est un non-sens. Ainsi, l'an dernier, nous avons vu comment une maraîchère bio ne pouvait irriguer sa production tandis que le golf voisin obtenait une dérogation. L'agro-industrie est soutenue par un État complice de l'appropriation de la ressource

AU



PHOTOS: GETTY - JOHN M. LUND PHOTOGRAPHY INC / HANS LUCAS / D. R.

pour quelques-un·es avec les méga-bassines. Et, alors même que l'Isère est en situation critique, la multinationale STMicroelectronics bénéficie d'une subvention de 2,9 milliards d'euros pour créer une usine de 1 000 emplois à Grenoble (soit 29 millions d'euros/emploi...), pour produire des puces électroniques très grandes consommatrices d'eau. La question d'un partage, démocratiquement élaboré, de la ressource est un impératif à l'heure où plus de 1 000 villages ont eu des restrictions majeures et ont eu besoin de ravitaillement en eau potable l'été dernier.

L'appropriation de ce bien commun, pour la satisfaction personnelle ou l'enrichissement d'une minorité, est l'horizon qui nous menace si nous ne sommes pas capables d'opposer une régulation démocratiquement planifiée. Car cette « guerre de l'eau » qui a déjà débuté n'est pas, malheureusement, qu'une expression, mais une réalité bien concrète, qui s'incarne dans l'arsenal mobilisé à Sainte-Soline, ou les opérations barbouzes contre les Soulèvements de la terre. Cela démontre bien de quel côté se place l'État sous ce gouvernement: criminalisation des militant·es qui défendent l'intérêt général et protection des intérêts particuliers des puissant·es. Et cette guerre se mène à l'échelle de la planète, avec son cortège de victimes en France, de Rémi Fraisse aux blessé·es de Sainte-Soline et partout dans le monde (cf. *Le Monde Diplomatique* de juin 2023).

La mainmise des multinationales, les profits espérés par la réduction de la ressource en eau alors même qu'aucune régulation internationale n'existe à ce jour pour contrarier leur appétit, cela devrait être à l'agenda des mouvements sociaux internationaux. À l'image du combat sur le devoir de vigilance, il y a urgence à réguler l'accès et l'usage de l'eau sur la planète. Enfin, au-delà des usages, l'enjeu est celui de la protection globale de ce bien essentiel contre les ravages que peut produire un capitalisme productiviste destructeur de notre environnement et peu soucieux de la biodiversité. Ian Dufour fait un rapide panorama du scandale des polluants éternels comme les PFAS (per et polyfluoroalkylées) et le rôle joué par le groupe Arkema. Il rappelle un autre scandale, celui du téflon du groupe DuPont de Nemours, dont le film *Dark Water* relate l'histoire. À chaque fois, l'absence d'intervention de l'État pour protéger la population des ravages de ces multinationales se répète.

Faire de l'eau une question syndicale et promouvoir sa prise en charge par la puissance publique est une urgence. Cela nécessite des choix législatifs, de la régulation, des investissements mais également des moyens humains, avec des fonctionnaires, pour accompagner et suivre l'application de ces mesures. ●

ANTOINE CHAUVEL, JULIEN RIVOIRE ET SOPHIE ZAFARI

La décennie 2011-2020 est la plus chaude des 125 000 dernières années. Les niveaux de réchauffement planétaire devraient atteindre 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels dès le début des années 2030, quels que soient les efforts immédiats pour réduire les émissions mondiales de CO₂. Le changement climatique a déjà un impact sur l'accès à l'eau et à la nourriture (en modifiant la production agricole) et sur la santé (maladies transmises par les moustiques, mortalité due aux vagues de chaleur).

DÉRÈGLEMENT CLI



AFP.COM/THBAUD MORITZ

Les effets du changement climatique varient selon les régions du monde. La mortalité due aux inondations, aux sécheresses et aux tempêtes est 15 fois plus élevée dans les pays pauvres que dans les pays riches, alors que ces derniers sont les premiers responsables des émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci ont continué à augmenter de manière significative au cours de la dernière décennie et entre 35 % et 45 % de ces émissions sont liées à la consommation des 10 % les plus riches.

2022 : un été comme les autres ?

Météo France ne laisse aucun doute sur l'origine humaine des conditions météorologiques extrêmes de 2022, qui sont le résultat du changement climatique. Mais l'été 2022, avec les méga-feux en France et en Europe et une sécheresse dramatique qui dure encore aujourd'hui, fut-il un été exceptionnel? Cette année passée fut celle de tous les records, des températures enregistrées en mai et octobre jamais atteintes dans l'histoire des mesures météorologiques (depuis 1900), cinq vagues de chaleur, un record d'ensoleillement allant jusqu'à +20 % dans le quart Nord-Est, créant un déficit hydrique de l'ordre de 25 % et 62 000 hectares de forêt brûlés. Cependant, dans les années 2050, 2022 sera équivalente à une année normale. Une telle situation aurait été pourtant impossible sans le dérèglement climatique engendré par les activités humaines.

Ainsi, la fréquence des épisodes de canicule, quel que soit le scénario d'émission de gaz à effet de serre envisagé, devrait doubler d'ici 2050. À la fin du siècle, la tendance se poursuivra, avec des épisodes beaucoup plus sévères. Il est donc impératif de sortir de cette spirale infernale.

Pourquoi une sécheresse si intense et si longue ?

La sécheresse que nous vivons actuellement est directement liée au réchauffement de l'atmosphère. En effet, plus l'air est chaud, plus il peut contenir d'eau sous forme de vapeur. Ainsi la vapeur ne se condensera pas ou mal, les nuages se formeront moins bien et mettront plus de temps à se charger en gouttes suffisamment grosses pour qu'il pleuve. Ainsi plus l'air est chaud, moins il pleut, c'est aussi simple que cela. Cette baisse des précipitations est appelée sécheresse météorologique. De plus, un air et des vents plus chauds renforcent l'évaporation de l'eau issue des sols, des fleuves, des lacs et des océans mais aussi l'évapotranspiration des végétaux, c'est-à-dire l'élimination de l'eau par les feuilles des végétaux. Cette évapotranspiration est vitale pour les végétaux car elle est intimement liée au prélèvement de l'eau dans le sol pour alimenter la photosynthèse (capacité des végétaux verts à fixer le CO₂ de l'air pour fabriquer leur propre matière). La sécheresse météorologique a des conséquences multiples, conditionne toutes les autres et s'articule avec elles.

Les conséquences multiples d'une baisse des précipitations

Une baisse des précipitations a pour conséquence première une sécheresse agricole. La quantité d'eau disponible dans le sol pour les plantations (jusqu'à 2 mètres de profondeur) est moins importante. Cela concerne les cultures vivrières, mais aussi les arbres cultivés et les forêts. Dans ce dernier cas, la sécheresse du sol en forêt favorise le déclenchement et l'extension des incendies. Ensuite, cet état asséché des sols est



GETTY IMAGES/ISTOCKPHOTO.FOTOKOSTIC

MATRIQUE ET CYCLE DE L'EAU



Enfin, les pesticides détruisent la biodiversité en général mais celle du sol en particulier, appauvrissant encore sa capacité à stocker et garder son eau.

Comment sortir de cette spirale infernale ?

Au-delà de la nécessité de limiter le réchauffement climatique le plus possible, des adaptations sont urgentes. Les sécheresses se multiplieront et les économies d'eau doivent devenir un impératif. En zone rurale pour commencer, les pratiques agricoles doivent se transformer radicalement. L'agroécologie (fin du labour, agriculture biologique...) et ses méthodes doivent s'étendre au maximum. Les solutions productivistes qui atteignent leur paroxysme avec la construction des méga-bassines (qui confisquent l'eau aux nappes et donc à la collectivité) doivent être mises au pas. Cela ne se fera que par la mobilisation de l'ensemble de la société. Les cultures doivent aussi changer, les espèces moins gourmandes en eau doivent être favorisées et le maïs fourrager par exemple doit voir sa place réduite drastiquement. En général, les cultures destinées à nourrir le bétail doivent diminuer (la

quantité d'eau pour produire un kilo de viande étant au bas mot dix fois plus importante que celle nécessaire pour produire un kilo de céréales). Ainsi une modification radicale des comportements alimentaires majoritaires est nécessaire en diminuant la consommation de viande. En milieu plus urbain (même si des éléments cités sont communs, notamment l'alimentation), il est nécessaire de

casser le maximum de surfaces imperméables. Cela

se passe par des espaces piétonniers non bitumés, la diminution de la place de la voiture en faveur des mobilités douces et des espaces verts (le stationnement occupant par exemple un espace considérable qui pourrait être occupé par des plantations, vivrières si possible). Les îlots de chaleur extrêmement présents en ville et encore plus dans les quartiers populaires doivent dans le même sens être revus pour laisser la place à la végétation. Une réflexion sur l'usage de l'eau doit aussi conduire à subventionner la récupération d'eau de pluie pour les usages ne nécessitant pas d'eau potable. Cela passe par le développement du compostage, y compris des excréments.

Où en est la volonté politique ?

Le gouvernement ne prend pas du tout la mesure de l'urgence, la ligne productiviste de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) gouverne toujours les politiques agricoles, la gestion de l'eau (revenue heureusement de plus en plus dans le giron public) reste guidée par des impératifs financiers avec des réseaux et des systèmes d'épuration parfois vétustes. Sur ce sujet, comme sur la totalité de la transition écologique, les investissements nécessaires posent clairement la question de la sortie d'une gestion capitaliste de tous les communs, à commencer par l'eau. ●

CLÉMENT LEFÈVRE

renforcé par les pratiques agricoles intensives qui les imperméabilisent. Elles diminuent la matière organique qu'ils contiennent et vont favoriser une sécheresse hydrologique, déjà engendrée par la baisse des précipitations. La sécheresse hydrologique est la difficulté qu'ont les aquifères (ruisseaux, rivières, fleuves, étangs, lacs, nappes phréatiques...) à se remplir. L'imperméabilisation des sols par l'extension des zones urbanisées renforce également cette sécheresse hydrologique, de même que la baisse des réserves d'eau constituées de neige et de glaciers.

Des pratiques agricoles qui renforcent les sécheresses

Depuis l'avènement de l'agriculture intensive, les parcelles ont été agrandies, le labour s'est développé, les intrants (engrais et pesticides) se sont multipliés avec des conséquences délétères sur les sols. L'agrandissement des parcelles favorise l'accélération du vent qui renforce l'évapotranspiration, augmente le ruissellement puisqu'il n'est plus bloqué par les haies. Le développement du labour empêche le travail des petits animaux du sol qui doivent enfouir la matière organique déposée sur le sol (chaumes, feuilles...). En effet, les labours, en retournant la terre, perturbent totalement la décomposition de la matière sur le sol, renforçant sa composante minérale, le rendant plus sec dans tous les cas (s'il est argileux, il deviendra imperméable aux pluies, s'il est sableux, l'eau s'en ira rapidement et ne sera pas disponible pour les plantes). Si cette pratique perdure, c'est que la décomposition qui nourrit le sol est compensée par l'épandage d'engrais. Seulement cette stratégie trouve ses limites, les engrais n'arrivent plus à compenser l'appauvrissement des sols et viennent durablement polluer l'environnement, à commencer par les nappes phréatiques.

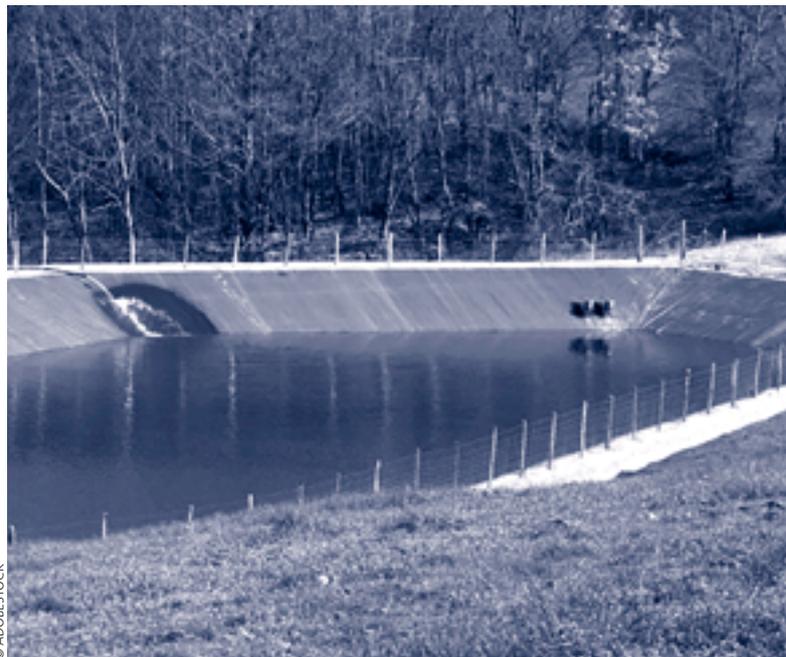


L'AGRICULTURE PAYSANNE POUR PRO

La lutte contre les méga-bassines, couplée aux graves sécheresses successives, a mis en exergue la brutalité du partage de l'eau dans les territoires. L'agriculture est particulièrement soumise à la difficulté de la répartition de l'accès à l'eau entre ses usager-es.

Depuis quelques années, les agitations gouvernementales se succèdent (Assises de l'eau, Varenne de l'eau, Plan eau). Elles n'ont pourtant rien réglé des difficultés que rencontre une partie des paysan.nes pour accéder à l'eau ou pour, tout simplement, cultiver des sols en bonne santé, condition indispensable à des systèmes agricoles peu gourmands en eau d'irrigation. Le 30 mars 2023, Emmanuel Macron a annoncé un Plan eau. Derrière les termes du champ de la sobriété, les propositions s'additionnent sans pour autant structurer un plan ambitieux. Les pratiques d'aujourd'hui ne se transformeront pas, les prélèvements d'eau ne se réduiront pas, ou peu. Le gouvernement annonce un objectif de baisse de 10 % des volumes d'eau consommés pour tous les secteurs à l'horizon 2030 (un objectif moins-disant que celui des Assises de l'eau qui fixaient -10 % en 2025). Exception pour l'agriculture où l'objectif n'est pas à la baisse. On parle d'une sobriété à l'hectare: en réalité la volonté est d'étendre les surfaces agricoles irriguées, mais il faudra que les volumes d'eau consommés à l'hectare soient plus faibles qu'aujourd'hui.

De quels volumes parle-t-on ? De quelles surfaces parle-t-on ? Dans quels territoires ? Aujourd'hui, l'agriculture consomme près de 50 % du volume d'eau prélevé pour une surface agricole irriguée qui représente seulement 7 % de la surface agricole totale. Plus de 60 % de cette surface irriguée concerne des grandes cultures (maïs et céréales), alors même que ce sont des



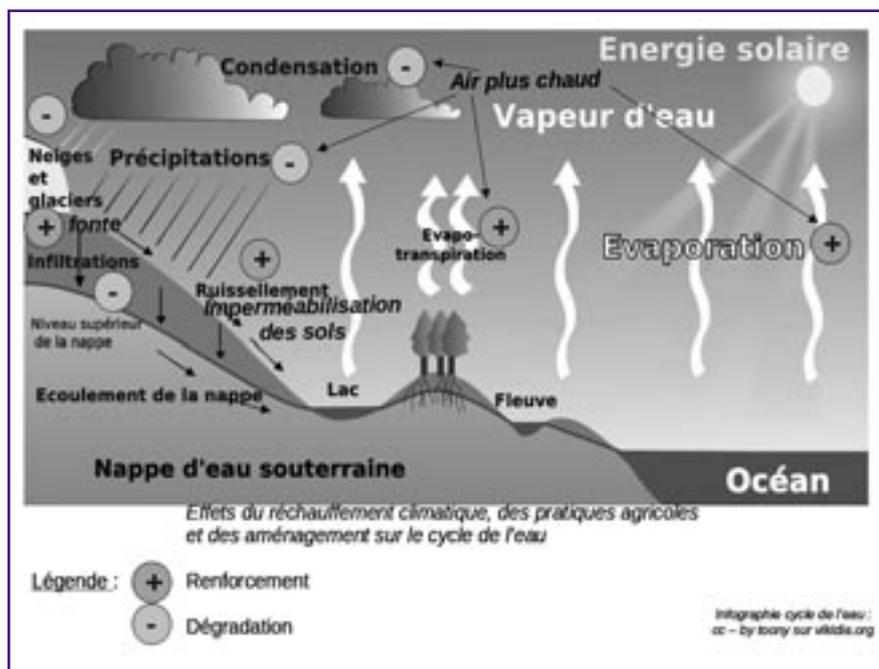
© ADOBESTOCK

cultures pour lesquelles l'irrigation n'est pas indispensable mais sert essentiellement à surproduire. L'urgence aujourd'hui est à la réduction de la dépendance de l'agriculture à l'irrigation, pas d'étendre les surfaces irriguées.

Pour y répondre, les enjeux principaux sont d'assurer l'alimentation locale des habitant-es des territoires et protéger l'eau. Cela appelle deux grands principes: mettre en œuvre toutes les pratiques qui permettent de limiter la dépendance à l'irrigation partout où c'est possible, et répartir l'accès à l'eau en agriculture pour la réserver à des productions alimentaires (animales et végétales) qui rélocalisent l'alimentation. Cela impose de redéfinir les règles de partage de l'eau afin que celle-ci soit prélevée pour des usages strictement prioritaires.

Des pratiques paysannes pour réduire les besoins en irrigation

L'agriculture paysanne pratiquée dans les fermes développe des pratiques qui préservent l'eau, en quantité et en qualité. L'enjeu est de les mettre en place avant même de penser à l'irrigation des cultures car elles permettent pour partie de réduire la dépendance de l'agriculture à l'eau d'irrigation, voire de s'en affranchir dans certains cas. Ces pratiques multiples permettent de faire revenir l'eau dans les sols et de restaurer le cycle de l'eau au plus proche de son fonctionnement naturel. À terme, elles protègent la vie des sols, limitent l'érosion et le lessivage. Par exemple, l'utilisation de semences paysannes, non-OGM et la diversification de cultures et variétés adaptées aux conditions pédoclimatiques du territoire permettent de limiter les besoins en eau et en intrants chimiques. Le développement d'infrastructures agroécologiques (bandes enherbées, landes, bois, mares, haies, bosquets)



TÉGER L'EAU



©AFP / PHILIPPE LOPEZ

les emplois en agriculture, en particulier le maraîchage. Pour ces productions, c'est la survie des plantes qui est généralement en jeu. On ne peut pas, par exemple, défendre le projet de développement de canaux à partir du canal du Rhône pour irriguer plusieurs dizaines de milliers d'hectares de vignes. On ne peut pas non plus accepter l'irrigation de cultures qui finiront dans un méthaniseur tout comme l'irrigation pour booster le rendement des cultures à des fins d'exportation. En parallèle de cette priorisation, il est nécessaire de plafonner les volumes accordés par ferme irrigante. Les plafonds fixés doivent l'être en fonction du nombre de paysan-nes sur la ferme et des cultures, et déterminés relativement à des pratiques qui favorisent d'abord les économies d'eau.

Réattribuer les volumes de cette manière permettra de sécuriser l'accès à l'eau pour une partie des paysan-nes (maraîcher-es notamment) et de réduire les prélèvements pour d'autres.

Stocker l'eau, mais pas dans des méga-bassines

Rappelons d'abord que la priorité est de stocker l'eau dans les sols, les zones humides et tous les réservoirs naturels de l'eau (nappes, cours d'eau, etc.). Une fois toutes ces mesures mises en place, le stockage de l'eau peut être une solution de dernier recours quand toutes les dispositions pour limiter la consommation d'eau ne permettent pas, malgré tout, d'assurer la survie (et non pas le rendement) des cultures prioritaires en période de besoin d'eau. Chaque prélèvement dans la ressource a un impact et doit être minimisé. Il n'y a pas de stockage idéal mais il y en a qui ont moins d'impacts que d'autres. D'abord, il conviendrait de favoriser le stockage des eaux de pluie récupérées des bâtiments et notamment grâce à des financements publics plus élevés. Pour le stockage dans des retenues, cela peut passer par des petites retenues qui stockent par ruissellement, sont déconnectées du milieu en période d'étiage, sont (quand c'est possible) perméables au milieu, n'impactent pas trop la biodiversité (pentes, profondeur, végétation) et sont prévues pour des usages collectifs.

Les méga-bassines ne peuvent pas être un modèle d'irrigation : elles favorisent une agriculture consommatrice en eau et dépendante de l'irrigation (rentabilisation des investissements et de l'ouvrage), elles privatisent la ressource et les financements publics colossaux pour une minorité. Elles sont le symptôme d'une agriculture court-termiste qui tente de s'approprier un commun pour survivre, sans se transformer, au détriment des paysan-nes, des habitant-es et de l'environnement.

La Confédération paysanne continue à se mobiliser contre les méga-bassines et, partout dans les territoires, pour un accès juste à l'eau et la priorité à une alimentation locale et de qualité. ●

SUZIE GUICHARD, SALARIÉE DE LA COMMISSION EAU DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE.

favorise la biodiversité naturelle et allonge le temps de résidence de l'eau dans les sols. L'utilisation d'une fertilisation organique et la complémentarité entre élevages et cultures sont aussi des pratiques qui vont retenir l'eau et la rendre disponible en structurant le sol, contrairement aux engrais chimiques. Paillage, binage, matériel d'irrigation favorisant un usage maîtrisé de la ressource, encore autant de pratiques qui vont limiter l'évaporation et favoriser l'infiltration.

Toutes ces pratiques techniques existent déjà dans de nombreuses fermes utilisant l'irrigation, ou non. Pour permettre leur développement, il faut réorienter les politiques publiques de l'eau en agriculture vers ces pratiques.

Partager l'eau et irriguer les productions indispensables à notre souveraineté alimentaire

L'autre enjeu primordial est le partage de l'eau, y compris au sein de l'agriculture. On ne peut continuer à irriguer des surfaces agricoles sans décider de ce qu'on irrigue et pour quelle consommation finale. Aujourd'hui, les exploitations agricoles qui irriguent bénéficient trop souvent d'un « droit d'eau » historique, sans que les volumes accordés il y a 10 ou 20 ans soient rediscutés. Dans un contexte de tension sur la ressource, l'administration se contente de regarder ce qui est prélevable au total, mais ne s'intéresse pas à la manière dont ces accès se répartissent, ni à ce qui est irrigué. Par ailleurs, elle est bien en difficulté pour mesurer ce qui est réellement prélevé. En effet, dans nombre d'endroits, le suivi et le contrôle sont rendus impossibles par l'absence de compteurs pourtant indispensables pour connaître l'état des consommations. Ainsi, dans un nombre grandissant de territoires, des maraîcher-es des petites fermes se voient refuser d'accéder à l'eau pour l'irrigation sans explication. La situation n'est plus tenable.

Pour répartir l'eau consommée en agriculture, il faut absolument acter des priorités d'usages. L'eau pour l'irrigation doit aller en priorité à l'abreuvement du bétail et aux productions agricoles (animales et végétales) qui relocalisent l'alimentation et favorisent

« DARK WATER » À LYON!



Du point de vue du grand public, les substances per et polyfluoroalkylées (PFAS) ont été découvertes grâce au travail de plusieurs journalistes durant le mois de mai 2022. Avec l'aide de scientifiques, iels ont mené un travail d'investigation dans le couloir de la chimie où se situent deux des cinq entreprises qui fabriquent des PFAS en France. Cette étude n'avait jamais été réalisée par les services de l'État. En réalité, les PFAS sont connues et utilisées depuis très longtemps, elles ont été inventées dans les années 1930 pour les besoins de la guerre. C'est dans les années 1950 que leur usage devient domestique avec la fabrication du téflon par l'entreprise DuPont. Cette entreprise sera poursuivie et devra indemniser de nombreuses victimes de cette pollution. Le film de 2019 *Dark Waters* retrace le combat de l'avocat contre l'entreprise DuPont. Suite à ce procès, le PFOS, un des multiples membres de la famille des PFAS, a été interdit. Mais suite à cette interdiction les industries chimiques ont substitué les acides perfluorooctanesulfonique (PFOS) par d'autres familles de PFAS...

Les PFAS et leur dangerosité

Les PFAS sont des atomes de carbone entourés d'atomes de fluor. Cette alliance fluor-carbone n'existe pas à l'état naturel, c'est une pure invention humaine et aucune bactérie ne peut les détruire. Ce sont des polluants éternels qui ont un impact sérieux sur la santé. La caractéristique de cette alliance entre le fluor et le carbone est d'être résistante à la chaleur, anti adhésive, imperméable, et aussi isolante. On les retrouve dans la mousse anti-incendie, dans les vêtements de sport imperméables, des cosmétiques, des insecticides, du photovoltaïque, des détergents. Ces substances toxiques sont soupçonnées d'être à l'origine de

nombreuses atteintes graves à la santé : maladies thyroïdiennes, cholestérol, hypertension, cancer du rein, foie, ou d'impact sur la fertilité...

Les entreprises concernées appartiennent à Arkema et Daikin Chemical. Les prélèvements qui ont été effectués ont donné des taux de PFAS extrêmement élevés et ont surpris jusqu'aux scientifiques qui guidaient l'enquête des journalistes. Par exemple, les habitant-es du quartier sont sept fois plus exposé-es au PNFAS (famille de PFAS) que le reste des Français-es. On peut considérer que 250 000 personnes sont directement concernées par cette pollution.

Les réactions de la préfecture et le combat des d'association ?

Les conclusions de ces études indépendantes sont tellement alarmantes qu'elles ont provoqué une réaction immédiate de la préfecture qui a décidé d'analyser les cours d'eau, l'eau potable, les œufs, les potagers. Les mesures sur les poissons du Rhône à hauteur des sites chimiques ont relevé un taux de PFAS 20000 fois au-dessus du niveau moyen mesuré en France. Ces polluants (PFAS) ont été aussi retrouvés dans les œufs des poulaillers des habitants de Pierre-Bénite. Suite à ces analyses, la préfecture a interdit la pêche, la consommation des œufs venant de Pierre-Bénite. Il a été également interdit aux élèves des écoles de manger les légumes des potagers et jardins pédagogiques. Enfin, il a été conseillé aux habitant-es du secteur de ne plus puiser d'eau souterraine. La préfecture demande maintenant à Arkema de lui communiquer chaque mois la somme quotidienne de ses rejets de PFAS. Et depuis septembre, un arrêté demande à Arkema de réduire l'utilisation de toutes substances perfluorées et de la cesser en décembre 2024.

Les associations et certains habitant-es ont également pris le relais des enquêtes journalistiques pour engager une mobilisation afin de faire interdire immédiatement la production de PFAS. Le lundi 5 juin 2023, « Notre Affaire à Tous » a porté plainte contre Arkema avec 37 habitant-es de la Vallée de la chimie (incluant 16 enfants) ainsi que 10 associations et un syndicat (la FSU) en déposant un référé pénal environnemental auprès du Procureur de la République. La requête du référé environnement exige d'Arkema qu'elle réduise immédiatement ses rejets de PFAS dans le Rhône à un kilo de PFAS par mois. Elle demande que soit mesurée la contamination sur vingt salarié-es, sur les femmes allaitantes, et sur les denrées alimentaires dans un périmètre de dix kilomètres autour de l'usine. Il est également demandé des prélèvements dans le sol, l'air, et l'eau et dans l'établissement scolaire et les stades. Le référé demande enfin que ces analyses soient réalisées par un laboratoire n'ayant jamais travaillé avec un industriel. ●

IAN DUFOUR, CGT MINISTÈRE DU TRAVAIL



EAU ET INDUSTRIE

Les usages de l'eau les plus connus et débattus sur la place publique sont sans conteste ceux de notre quotidien et ceux de l'agriculture. Les deux renvoient à notre modèle de société et ses impacts sur l'environnement. Un autre acteur est moins connu mais tout aussi important: l'industrie. Production de biens ou production énergétique, elle a un impact important sur la ressource par sa captation ou sa pollution.

L'eau a tout d'abord un rôle important dans la production énergétique et notamment d'électricité. On pense en premier lieu aux barrages hydroélectriques qui, tout en fournissant une énergie renouvelable, ont un impact extrêmement important sur l'environnement. Leur construction détruit de nombreux écosystèmes, mais aussi des villes et villages. Ensuite, ils constituent des obstacles pour la circulation des espèces et des sédiments (sable, vase...). Ils bloquent les accès aux zones de reproduction des espèces migratrices (saumons, anguilles, ...), provoquant la mort de nombreux individus, même lorsqu'il y a des passes à poissons. Les sédiments, eux, s'accumulent et concentrent les polluants dans le bassin de retenue des eaux. Leur absence en aval peut provoquer de l'érosion qui modifie les milieux aquatiques ou font s'effondrer les berges.

Un autre mode de production d'électricité nécessite un accès à l'eau permanent: le nucléaire. En effet, les réacteurs ont besoin d'être refroidis en permanence pour en assurer la sûreté et les rivières et les fleuves sont mis à contribution. L'eau prélevée est ensuite restituée au milieu naturel, bien qu'une part importante ne le soit pas. Le rejet doit se faire sous certaines conditions de température: ne pas dépasser 10 °C d'augmentation pour ne pas endommager les écosystèmes aquatiques. Les périodes de sécheresse que nous connaissons depuis des années vont conduire à des arbitrages: préserver la nature ou le fonctionnement des centrales. Ainsi, l'été dernier, quatre centrales nucléaires ont obtenu des

dérogations pour continuer à rejeter leurs eaux de refroidissement trop chaudes. Interrogé sur le sujet par la FSU lors d'une rencontre bilatérale, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique, a été clair: ce sera la production d'électricité qui primera.

Côté production de biens, les principaux polluants industriels sont les matières en suspension, liées en particulier aux matières organiques, les métaux lourds (cadmium, cuivre, plomb, mercure...) et des polluants organiques persistants parmi lesquels on trouve les hydrocarbures, les acides et les bases qui modifient le pH de l'eau. Bien évidemment, les industriels sont dans l'obligation de s'équiper de stations d'épuration afin de limiter les pollutions lors du rejet des eaux dans le milieu naturel. Si les plus gros pollueurs se sont équipés ou ont disparu, leur héritage demeure et certaines

industries restent problématiques. Par exemple, l'aluminium est fabriqué par une action de l'eau sur un charbon chauffé, ce qui génère des rejets d'eau ammoniacale. La pollution est également moins directe qu'autrefois. Elle passe par l'air, avec sa contamination par les combustions faites par les industries, et les eaux de pluie. D'autres pollutions sont moins visibles car absorbées par les particules en suspension. Elles se retrouvent dans les

sédiments, stockées au fond des rivières à certains moments, puis, lors de plus forts débits, se retrouvent en suspension, pour finalement se concentrer dans les estuaires.

Le système industriel n'a pour but que de permettre la survie du capitalisme au travers d'une consommation de biens matériels, mais aussi d'un usage du numérique de plus en plus important. Il a un impact important sur la ressource en eau, par son accaparement, par sa pollution, avec de nombreuses conséquences notamment pour la biodiversité. Il est donc nécessaire de se poser la question de l'utilité sociale de toutes ces productions. Cela questionne aussi le concept de décroissance: décroissance des volumes de production et décroissance de la demande énergétique permettraient de réduire l'usage industriel de l'eau et ces conséquences. ●

MAXIME CAILLON

SE BATTRE POUR DÉFENDRE NOS COMMUNS

Enjeu géostratégique majeur, l'accès et la maîtrise de l'eau ne sont pas seulement des questions interétatiques. Une autre lutte se joue à l'échelle planétaire: celle des appétits capitalistes de grandes multinationales envers un bien qui, devenu rare, devient précieux et source de profits.

La question des ressources hydriques a souvent été un angle mort de la critique du modèle de développement industriel du capitalisme. En France, la place prise par le nucléaire, qui consomme des quantités phénoménales d'eau afin de réguler la température des réacteurs, en est un exemple éclatant. C'est aussi une coordonnée sacrifiée par les capitalistes, notamment quand ils mettent en place de méga projets extractivistes comme le projet de mines d'or Conga au Pérou⁽¹⁾. Les millions de tonnes d'eau nécessaires à cette mine entraînent en compétition avec les activités traditionnelles vitales

des communautés villageoises de la région de Cajamarca. Et les exemples de ce type sont légion...

Marché à part entière, la question de l'eau potable et de sa commercialisation est un terrain bien connu des grands groupes capitalistes de l'agroalimentaire: il pèse plus de 300 milliards d'euros à l'échelle mondiale et concerne des groupes comme Nestlé (plus de 90 milliards d'euros de chiffre d'affaire), Danone (27 milliards) ou Coca Cola (40 milliards). Avec 245 milliards de litres d'eau embouteillée consommés chaque année, sa raréfaction en fait un produit toujours plus rentable qui aiguise les appétits de ces multinationales au détriment d'un accès des populations à ce bien commun: l'eau se revend embouteillée 100 à 300 fois plus cher que l'eau du robinet, alors qu'elle est puisée dans des nappes appartenant à la population.

Le cas de Coca-Cola est particulièrement révélateur de l'organisation de la prédation des ressources. D'un côté, il pille la ressource pour sa production de sodas comme au Mexique⁽²⁾: il faut deux

1 <https://reporterre.net/L-eau-ou-l-or-Au-Pérou-la-lutte-des-peuples-contre-des-mines-devastatrices>

2 <https://reporterre.net/Au-Mexique-la-population-manque-d>

litres d'eau pour fabriquer un litre de soda. Ainsi au Chiapas, l'usine Coca est installée au pied d'un volcan avec accès direct à une nappe phréatique dans laquelle elle peut pomper plus de 500 millions de litres par an, au-delà de son seuil de renouvellement. De l'autre, l'entreprise représente 25 % des ventes d'eau embouteillée, dont le prix a triplé en 2022 face à une demande accrue par la sécheresse et un système d'assainissement public notoirement insuffisant. Le prix du soda reste inférieur à celui de l'eau. Coca-Cola a donc le profil du parfait criminel climatique, pillier de ressource et profiteur de la crise.

Un enjeu de résistance à part entière

Le type de prédation qui s'exerce ne reste pas sans réponse. Si Sainte-Soline, où c'est le modèle agricole productiviste qui est remis en cause, est dans toutes les têtes actuellement, les luttes de l'eau sont anciennes. L'État du Kerala, en Inde, avait, par exemple, dans les années 2000, fait condamner en justice Coca-Cola après avoir obtenu la fermeture d'une usine. L'aspect intéressant de cette lutte, judiciarisée par l'État sous pression populaire, c'est qu'elle n'a pas débouché sur une condamnation seulement pour la pollution causée mais aussi pour la surexploitation de la ressource. Cette affaire a fait tache d'huile : des décisions similaires ont été prises ensuite en Uttar Pradesh, par exemple. En France, c'est un conflit à Vittel entre les habitant-es et l'usine exploitée par Nestlé qui est entre les mains de l'actuelle municipalité. La gabegie saute aux yeux : la population est approvisionnée par pipeline d'une eau qui provient de loin, alors que Nestlé puise dans la nappe phréatique pour des bouteilles qu'elle exporte en Allemagne...

Ces luttes sont très majoritairement portées par les populations et posent des questions de société plus globales. L'exemple de la lutte contre les mégabassines à Sainte-Soline est révélateur. Organisés autour d'un collectif militant qui regroupe habitant-es et organisations, les différents événements prévoient des temps d'éducation populaire autour de l'eau et des enjeux climatiques et sociaux liés à son exploitation/consommation, des rencontres nationales comme internationales pour une mise en réseau des luttes, des moments festifs et des manifestations militantes auxquelles la répression du 28 mars dernier a donné un écho particulier. Cela pose la question politique centrale de la prédation d'un commun, de la captation pour le profit d'une minorité d'un bien indispensable à la survie de l'humanité.

C'est le sens de l'appel « *Nous sommes l'eau qui se défend!* » regroupant plus de 300 organisations à l'échelle internationale qui œuvrent pour une convergence des luttes de l'eau. Comme l'écrit Attac, "nous", ce sont « *celles et ceux qui se défendent et qui, dans le monde entier, luttent contre l'accaparement de l'eau. Qu'il s'agisse d'intérêts purement capitalistes, de contextes de guerres coloniales ou bien souvent les deux, l'un et l'autre étant intimement liés, les populations qui luttent pour se réapproprier ce bien commun et protéger les écosystèmes font face à de féroces répressions.* »

Au moment où les sécheresses posent cette question à échelle de masse et que le mouvement écologiste se mobilise, le syndicalisme doit renforcer son dialogue et son implication sur ces questions : le commun, c'est une affaire de toutes et tous. ●

ANTOINE CHAUVEL



RÉPONDRE SYND

Les pistes esquissées dans les mandats FSU s'appuient sur la nécessité de conjuguer écologie et justice sociale, c'est-à-dire de garantir l'accès de tou-t-es à l'eau, via la gratuité de la satisfaction des besoins essentiels, la sobriété des usages pour faire face aux dérèglements et à la pénurie qui vient et, enfin, son corrolaire, l'amélioration de l'efficacité du réseau afin de réduire les fuites. Pour atteindre ces objectifs, la gestion publique de l'eau, dégagée de la logique du profit, est une évidence, mais des voies différentes sont possibles et nécessitent d'être creusées. Faut-il un service public de l'eau, municipal ? National ? Une gestion publique de l'eau ainsi qu'un plan pluriannuel pour l'eau doivent être guidés par le triptyque : gratuité d'accès, sobriété des usages, efficacité du réseau.

La FSU évoque la question de l'extension de la gratuité d'un volume limité d'eau à tou-t-es les usager-es – précaires ou pas – dans ses derniers mandats. Comment définir les besoins essentiels ? Comment financer cette nécessaire gratuité ? Par la création d'une taxe nouvelle ? Quelle tarification juste socialement et écologiquement ? Faut-il augmenter significativement le prix de l'eau « payante » des usager-es domestiques, interdire certaines consommations ? Plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) – réunies dans la coalition eau – défendent la fourniture gratuite d'un volume limité d'eau potable pour tou-t-es en essayant d'obtenir un projet de loi en ce sens (proposition de loi visant à garantir effectivement le droit à l'eau par la mise en place de la gratuité sur les premiers volumes d'eau potable et l'accès pour tou-t-es à l'eau pour les besoins nécessaires à la vie et à la dignité, (Sénat, n° 375, 2021). Elles ont proposé que le volume gratuit soit fixé par le Conseil

Au Pérou, des paysan-nes manifestent, contre le projet de mines d'or à Conga. « L'eau, c'est un trésor qui vaut plus que l'or ».



PHOTO: SIMON GOUIN

ICALEMENT AUX PÉNURIES D'EAU



d'État. Cette démarche, qui pour le moment n'a pas reçu suffisamment de soutien au niveau parlementaire, devrait être soutenue par les syndicats dont la FSU.

La FSU et le syndicalisme en général devraient être parties prenantes du débat sur la définition des besoins essentiels et du volume d'eau gratuit. La norme de l'organisation mondiale de la santé est de 20 litres par personne et par jour pour l'eau vitale, ce qui implique la fourniture d'au moins 40 litres par jour d'eau et par famille. Cependant, les ONG défendent plutôt la gratuité de 15 m³ par an et par personne ou de 40 litres par jour et par personne. Ce volume, situé entre 10 ou 15 m³ par personne par an, ne causerait même pas de problèmes pour l'équilibre financier des distributeurs d'eau, y compris publics. En effet, ils ne représentent qu'une faible partie de la consommation standard des ménages (120 m³/an), selon la Coalition eau. La perte de recettes liée à la gratuité pourrait donc être compensée par une hausse, exponentielle, sur les m³ surconsommés, ce qui permettrait de décourager le gaspillage de l'eau.

Sobriété

Les pistes concernant la sobriété sont jusqu'alors peu travaillées par la FSU. D'ailleurs, suite au Plan eau de Macron, les organisations syndicales se sont peu ou pas exprimées. Pourtant, la question de la sobriété ne peut être esquivée. Elle doit se poser en termes de justice sociale : quelles sont les surconsommations qu'il faut réduire en priorité afin d'assurer un niveau de bien-être satisfaisant à toutes et tous ? Comment garantir une juste répartition et un accès commun à des ressources par nature limitées ? Les déclarations de Macron concernant « le temps des sacrifices » et l'appel à une « mobilisation générale » répondent à une vision très court-termiste pour faire face à une situation de pénurie. Elles renvoient une nouvelle fois à l'idée de privation et d'écologie punitive, sans pour autant remettre en cause les racines profondes de cet état d'ébriété consumériste en eau : ni la surconsommation, ni les inégalités, ni le rôle des multinationales, de l'agriculture intensive, du modèle industriel, dont le nucléaire ne sont pointés du doigt dans cette crise. Les industries papetières, de textile, d'automobile, d'engrais, de raffinage de pétrole et l'agriculture dépensent

pourtant de très grandes quantités d'eau. Sur tous ces sujets, le syndicalisme peut et doit avancer des propositions pour faire de la sobriété une réponse juste et efficace. Pour parvenir à un plan pluriannuel de sobriété qui soit partagé par tous et toutes, qui articulent l'ensemble des domaines concernés, il faut aussi assurer qu'il soit co-élaboré par les salarié·es, les citoyen·nes et donc les organisations syndicales, les ONG, les mouvements associatifs.

Efficacité

La raréfaction de l'eau implique de penser dès maintenant à l'efficacité des réseaux et aux innovations pour permettre une plus grande efficacité dans le traitement des eaux grises.

Concernant les réseaux de captage et distribution, de nombreuses inégalités persistent sur le territoire avec par exemple 10 % de pertes à Paris, quand de petites communes rurales en ont plus de 50 %. Plusieurs explications se conjuguent : des logiques de rentabilité de certaines entreprises qui ont sous investi, mais également des ressources différentes suivant les collectivités. Ainsi, la municipalisation ne pourra, à elle seule, tout régler et notamment les péréquations nécessaires entre territoires. Un plan d'investissement public massif dans les réseaux, nécessitant par ailleurs de construire une filière industrielle complète, doit être mis à l'ordre du jour. Il en est de même sur la question du traitement de l'eau. La gestion des eaux pluviales plus proche du cycle naturel de l'eau, les écoulements en surface, les rétentions, la réutilisation, l'infiltration, l'abaissement des charges polluantes, la diminution de vitesses d'écoulement, avant de les restituer au milieu naturel... autant de questions précises qui devront donner lieu à des propositions.

Sur l'eau comme sur les biens communs en général, il s'agit de chercher, en alliance – de réflexion et d'action – avec les mouvements écologistes, comment être porteur de revendications en la matière, en inscrivant cela dans des principes qui s'imposent aujourd'hui : réduire la consommation de ressources, penser les ressources sous forme de consommations évitées et donc de ressources préservées, réfléchir concrètement aux besoins : sobriété, efficacité, renouvelable... et justice sociale. ●

SOPHIE ZAFARI

Congrès du Snesup-FSU

Le congrès du Snesup-FSU s'est tenu du 12 au 14 juin à Paris.

Le vote d'orientation des syndiqué·es montre une grande stabilité des résultats par rapport à 2021.

Les mandats adoptés au congrès permettent une avancée significative sur plusieurs sujets importants, dont l'urgence climatique et environnementale.



Quatre motions ont été présentées au vote d'orientation et la majorité sortante *Action syndicale* (AS, équivalent d'*Unité et action* dans le Snesup) a obtenu 52,2 % des suffrages exprimés hors abstention, contre 52 % en 2021. Le collectif *Agir*, allié cette année avec *Pour un syndicalisme de lutte* (PSL), obtient 14,7 % (contre respectivement 13,8 et 5,4 % en 2021). Une nouvelle tendance, *Pour un syndicalisme de combat*, obtient 3,3 %. La liste *École émancipée-Pour un syndicalisme offensif* (ÉÉ-PSO) obtient 29,8 % (contre 28,8 % en 2021) et conserve donc une place importante dans le syndicat.

Précisons que les votes pouvaient avoir lieu soit par correspondance nationale avec enveloppe prépayée, soit en section. Le dépouillement des votes en section, qui représentent 26 % du vote global, montre que l'ÉÉ recueille 41 % des voix, ce qui atteste de notre poids incontournable dans les sections syndicales des établissements et parmi les militant·es actif·ves du syndicat.

Notre délégation paritaire dans toutes les instances se renouvelle d'un tiers à la Commission administrative. Six camarades (+1) représentent notre tendance au Bureau national. Le secrétariat général est composé de deux femmes issues de la tendance AS, Anne Roger et Caroline Mauriat.

Des mandats améliorés

Les débats en commission ont permis d'actualiser et d'améliorer nos mandats sur la reconnaissance et les conditions d'exercice de nos métiers, les formations de l'enseignement supérieur public, le développement d'un service public de la recherche, la syndicalisation dans un contexte de dégradation du service public et des acquis sociaux.

Parmi les mandats défendus notamment par l'*École émancipée*, la défense des collègues précaires a été de nouveau une

question centrale du congrès. Les non titulaires représentent en effet près de la moitié des personnels du supérieur et leur syndicalisation, la défense de leurs intérêts, les liens avec les collectifs de précaires sont des enjeux cruciaux pour le Snesup. Nous avons obtenu non seulement une réaffirmation des principes, mais plus de moyens pour le fonctionnement du secteur des agent·es non titulaires, loin d'être une priorité de la majorité. Nous devrions être en mesure de co-diriger le secteur non titulaire.

Des mandats pour l'urgence climatique

Tandis que les questions liées à l'urgence climatique et environnementale étaient jusqu'ici très peu présentes dans nos mandats, l'ÉÉ est parvenue à ce qu'elles soient longuement discutées en commissions et que la nécessité de réfléchir syndicalement aux enjeux et aux implications des bouleversements en cours et à venir soit inscrite

dans nos nouveaux textes. Alors que des collègues, y compris syndiqué·es, s'engagent dans des mouvements de désobéissance civile, les débats ont cependant montré que certain·es de militant·es du Snesup sont frileux·ses et refusent d'aborder ces questions, quand d'autres ne citent que la décarbonation qui pourrait être obtenue par un recours accru au nucléaire...

Le congrès s'est déroulé dans une ambiance plus sereine, ou moins explosive que les précédents, qui ont été animés par la guerre fratricide entre AS et *Agir*. Nous devons désormais faire en sorte que les mandats soient défendus de manière offensive pour et avec les collègues de l'enseignement supérieur et de la recherche. ●

ÉQUIPE ÉÉ-PSO AU BN DU SNESUP

La motion d'orientation, le commentaire du rapport d'activité et les interventions en plénière de l'ÉÉ sont publiés sur le site <https://eepso.wordpress.com/>



PHOTO: PASCAL MAILLARD

Snetap-FSU: un congrès combatif et unitaire



À l'issue du trentième congrès du Syndicat national de l'enseignement technique agricole public (Snetap-FSU), qui s'est tenu en avril 2023, Frédéric Chassagnette a été reconduit dans les fonctions de co-secrétaire général et Laurence Dautraix a été désignée co-secrétaire générale. Voici un petit bilan écrit par leurs soins des points principaux de ce congrès et des grands mandatements du syndicat pour les prochaines années.

Notre trentième congrès national s'est tenu dans un contexte social marqué par une contestation, une mobilisation longue et inédite contre la réforme des retraites. C'est aussi dans une France brutalisée, une V^e République au bord de la rupture, sur fond d'urgence climatique et sociale comme le souligne la motion générale, que les congressistes se sont réunis. Avec détermination, toutes et tous ont souligné l'importance de défendre et reconquérir nos droits: droit syndical, droit à manifester dans une Fonction publique déconsidérée et une société fracturée. Les congressistes se sont montrés encore plus offensifs pour s'opposer aux réformes antisociales qui touchent l'éducation, l'immigration, la santé, le travail... Ce congrès a porté un nouvel élan pour l'Enseignement agricole public et pour le monde agricole face aux défis à relever pour réinstaller des paysan·nes et faire face aux enjeux climatiques.

Ponctué d'une action de blocage de carrefour au petit matin du 6 avril, ce congrès a été celui qui dit non à la retraite à 64 ans. Mais c'est un congrès qui a redit oui à de nouveaux acquis sociaux, comme une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA). Autour d'une table ronde, les membres d'un collectif landais pour la SSA ainsi qu'un représentant de Via Campesina ont débattu des questions de droit à l'alimentation, d'agriculture et internationales. Le Snetap-FSU a fait valoir ses mandats pour une SSA et sa toute récente adhésion au *Collectif pour une SSA*, parrainé par la Confédération paysanne. Adhésion qui est le fruit du séminaire sur la SSA organisé en novembre 2022 par l'Élan commun (FSU, CGT Agri, Sud Rural Territoire) avec parlementaires, membres du *Collectif pour une SSA*, syndicalistes et organisations paysannes. Il y a été démontré que ce projet social empreint d'espoir et d'idéal est une chance pour l'enseignement agricole public, parce qu'il conjugue des enjeux éducatifs, environnementaux et socio-économiques. Par le principe du conventionnement



PHOTO: D. R.

des produits des exploitations agricoles des établissements, la SSA serait un objet d'étude pour faire de l'éducation au goût et à la santé, pour faire système, pour redonner aux citoyen·nes du pouvoir sur leur alimentation du champ à l'assiette, au-delà du slogan. Autant d'arguments qui font sens pour défendre le droit à l'alimentation saine pour toutes et tous. De quoi contribuer assurément dans le champ syndical au mandat d'étude que la FSU a adopté lors de son congrès sur les enjeux majeurs touchant à ce « commun » qu'est l'alimentation.

Approfondir l'Élan commun

Enfin, ce congrès a marqué la nécessité de continuer d'œuvrer de façon déterminée à la convergence des luttes et dans le sens de l'unification syndicale. Non par habitude ou effet de conjoncture... mais bien par conviction comme une impérieuse nécessité. En effet, nos échanges sur ce besoin de convergence et d'unification d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ne s'est pas résumé au contexte du combat sur les retraites, sur fond d'unité d'action remarquable, mais ils ont porté sur les suites exigeantes de notre mandat d'approfondissement d'un

Élan commun avec la CGT Agri et Sud RT. Ce mandat, partagé et porté avec le Snuitam-FSU, s'est traduit lors des dernières élections professionnelles par le dépôt de listes communes dans l'ensemble des instances du ministère de l'Agriculture. Au-delà du verdict des urnes qui nous a donné raison, s'il est un peu tôt pour faire un bilan du fonctionnement de nos listes, les débats de notre congrès ont mis en évidence une volonté de poursuivre résolument et d'étendre le travail commun entre nos syndicats sur de nombreux sujets. On citera la protection sociale, l'égalité femmes-hommes, les enjeux en matière de santé et sécurité au travail ou encore le combat contre la précarité, et pour une fonction publique de statuts et non d'emplois au sein de nos communautés de travail.

Un congrès réjouissant, combatif et unitaire assurément qui a porté avec force les valeurs de l'Enseignement agricole public et de la justice sociale et écologique! ●

**FRÉDÉRIC CHASSAGNETTE ET
LAURENCE DAUTRAIX,
CO-SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DU SNETAP-FSU**

Érosion limitée de l'impérialisme fran

Les ruptures récentes entre la France et certains gouvernements africains ont ravivé les discours sur la fin de la Françafrique. Un constat qui mérite d'être plus que nuancé et apprécié sur le temps long.

Les discours sur la fin de la Françafrique ne sont pas nouveaux : on est même passé sans transition d'une époque où elle était niée à une période où elle a été reconnue pour être immédiatement déclarée révolue. La Françafrique est alors généralement réduite aux réseaux Foccart et aux valises de billets, sans prendre en considération le maintien de mécanismes de domination économique, d'ingérence militaire et la nature des relations politiques entre l'exécutif français et les dirigeants africains.

Plus d'intérêts économiques?

Les partisans des thèses déclinistes en veulent pour preuve le supposé effondrement des intérêts économiques français en Afrique, illustré notamment par la baisse des parts de marché tombées de 10 % en 2000 à 5 % aujourd'hui. Mais comme l'explique lui-même Étienne Girois, le président du Conseil français des investisseurs en Afrique (Cian), les entreprises françaises ne sont pas à plaindre : « il faut pondérer ces données par la forte implantation locale des sociétés françaises, dont les chiffres des filiales n'entrent pas dans les statistiques douanières. Le chiffre d'affaire des membres du Cian en Afrique illustre bien cela : il s'élève à 60 milliards d'euros par an, ce qui est très important. Et la France se maintient dans les trois ou quatre premiers partenaires commerciaux du continent selon les années, et le 2^e investisseur (en stock d'investissements directs à l'étranger, IDE) après la Grande-Bretagne. On a connu des "chutes" plus douloureuses ! » ⁽¹⁾ En réalité, les parts de marché françaises ont baissé en pourcentage mais augmenté en valeur absolue, dans un marché africain en forte croissance. « Il vaut mieux avoir 25 % d'une tarte qui fait un mètre de diamètre, que 50 % d'une tarte qui fait 30 cm de diamètre », expliquait déjà le précédent patron du Cian il y a quelques années. Si de



nouveaux concurrents (Chine, Turquie, Brésil...) sont venus bousculer des monopoles français hérités de la période coloniale, de nombreuses entreprises françaises continuent de prospérer en Afrique (Total, Bouygues, Orange, Suez, CMA-CGM, Eiffage, Auchan, Carrefour...) et les rapports parlementaires plaident régulièrement pour que ces intérêts continuent d'être défendus.

Ces entreprises bénéficient ainsi de fréquents traitements de faveur par divers mécanismes : marchés liés à l'aide publique au développement (APD) ou à la conversion des dettes africaines (C2D), ou simples pressions des autorités françaises pour l'obtention de marchés de gré à gré, sans appel d'offres. Enfin, le système du franc CFA leur permet de rapatrier leurs bénéfices sans risque de change, compte tenu de l'indexation sur l'euro. La réforme du franc CFA de 2021 (qui n'a concerné que la zone d'Afrique de l'Ouest et pas l'Afrique centrale), en fait de rupture vantée par Macron, s'est révélée surtout cosmétique. La France continue d'exercer un droit de regard sur la

Banque centrale ouest africaine et la politique économique des États africains au nom de son rôle de garant de la libre convertibilité entre le CFA et l'euro.

Désengagement militaire?

L'Afrique continue également d'occuper une position stratégique pour permettre à la France de maintenir « son rang » sur la scène internationale. L'ingérence militaire n'a ainsi jamais cessé, sous couvert de mener des opérations de « stabilisation » dans les crises africaines, et plus récemment au nom de la « guerre contre le terrorisme ». Cette dernière est désormais devenue la principale justification du maintien d'un dispositif militaire français en Afrique, quand bien même l'opération Barkhane au Sahel s'est révélée un échec cuisant. L'incapacité de l'armée française à faire reculer durablement les groupes djihadistes (pour des raisons assez similaires à l'échec des Américains en Afghanistan) a généralisé la défiance des populations à son encontre et alimenté des théories du complot, que la propagande

çais en Afrique



russe a encore renforcées. Prenant exemple sur la Centrafrique où les Russes ont progressivement supplanté l'influence française à partir de 2018, la junte militaire malienne a en effet exigé le départ de l'armée française début 2022, au terme d'une crise diplomatique entre les deux pays, et fait appel au groupe militaire privé russe Wagner, conduisant à la fin de l'opération Barkhane. Peu de temps après, les militaires au pouvoir au Burkina ont également demandé la fermeture de la base que les forces spéciales françaises occupaient depuis dix ans, et dénoncé les accords militaires avec la France.

Là encore, il faut se garder des conclusions trop hâtives: depuis les indépendances, l'emprise militaire française a parfois reculé dans certains pays, avant de faire son retour. C'est le cas par exemple au Niger, redevenu un pays stratégique. Pour l'heure, la présence militaire reste importante, même si elle va encore décroître numériquement. Pour faire face à une nouvelle crise de légitimité, la France tente aujourd'hui de rendre son dispositif

militaire plus discret. Ainsi, les 2 500 soldats qui restent présents au Sahel (Niger et Tchad) n'agissent plus sous le statut d'opération extérieure (Opex), au motif qu'ils et elles ne mènent plus d'opérations autonomes et se contentent d'accompagner les armées africaines. Un flou juridique qui permet d'échapper au contrôle parlementaire prévu par la Constitution, pourtant déjà très maigre. Macron a également annoncé que les bases militaires françaises (Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal) allaient être réduites et que des partenaires africains et peut-être européens seraient associés à leur fonctionnement. Des nouveautés pas si nouvelles, qui rappellent les dispositifs Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) initiés sous Jospin à la fin des années 1990. Comme à l'époque, il s'agit bien de réformer pour pouvoir se maintenir: « si les forces de présence françaises en Afrique doivent évoluer, car elles cristallisent aujourd'hui une partie du sentiment anti français sur

le continent, écrivent les parlementaires, les forces prépositionnées, en particulier, restent fondamentales pour maintenir notre capacité de projection militaire⁽²⁾. » Il n'est donc pas question de renoncer à l'ingérence militaire. En outre, la base militaire de Djibouti n'est pas concernée par les réformes, au motif qu'elle a vocation à assurer une présence française dans la zone Indo-pacifique (de même que la base d'Abu Dhabi et les « forces de souveraineté » présentes à la Réunion et à Mayotte). Les autorités françaises craignent en effet de plus en plus de voir déstabilisée la tutelle française sur les confettis de l'empire, qui lui assure le deuxième domaine maritime mondial.

Françafrique, paternalisme et dictatures

Le président Macron n'a pas non plus rompu avec l'arrogance et le paternalisme de ses prédécesseurs dans ses relations avec les autorités africaines. En témoignent la convocation des chefs d'État du G5 Sahel au sommet de Pau début 2020 après la mort de 13 militaires

français de l'opération Barkhane, ou plus récemment la leçon donnée publiquement au président Tshisekedi à l'occasion d'un voyage en République démocratique du Congo. Outre sa présence militaire et son statut de membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU, en charge des résolutions concernant ses anciennes colonies, la France peut également utiliser son aide publique au développement comme moyen de pression. Après avoir fait mine de s'opposer au retour des « clandestins » sur son sol, lorsqu'a débuté l'opération Wuambushu lancée par Darmanin à Mayotte, le président comorien Azali s'est ainsi fait tordre le bras et a été contraint d'accepter des retours prétendument « volontaires ».

Pas regardant sur les droits humains

Enfin, la diplomatie française reste à géométrie très variable en matière de respect des principes démocratiques et des droits humains. Ces derniers sont vigoureusement brandis à l'encontre des régimes qui s'opposent à l'influence française, mais, dans le même temps, la coopération militaire se poursuit avec les plus vieilles dictatures (Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Togo...). Sous couvert de nécessaire « stabilité » régionale face à la menace djihadiste, la France a également sponsorisé la transition dynastique au Tchad après la mort du dictateur Idris Déby et soutenu le maréchal putschiste Haftar dans la guerre civile libyenne. Elle a aussi fourni à l'armée égyptienne du renseignement aérien qui a servi à bombarder des civils (opération secrète Sirli, révélée par le site Disclose).

L'érosion de l'influence française en Afrique est une réalité sur le temps long, mais ce n'est pas un processus linéaire. Les discours récurrents sur la fin de la Françafrique ont surtout pour effet, sinon pour objectif, d'occulter un pouvoir de nuisance qui reste malheureusement trop important. ●

RAPHAËL GRANVAUD

1) Étienne Giros, « Le rôle du secteur privé dans la relation de la France avec l'Afrique », *Revue Défense nationale* n° 860, mai 2023.

2) Jean-Michel Jacques, « Rapport relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense », 12 mai 2023.



« Elle était une fois une langue émancipée »

Typhaine D est une autrice, comédienne, metteuse en scène, youtubeuse, créatrice de la Féminine Universelle, professeuse d'art dramatique, artiste, coach, formatrice, conférencière engagée pour l'écoféminisme, l'enfantisme, l'antispécisme. Les réponses de Typhaine D sont écrites à la féminine universelle comme elle s'est exprimée lors de notre interview.

✓ Peux-tu nous expliquer la féminine universelle ?

La principale, c'est qu'on puisse se saisir de ce qui nous parle. Moi je ne féminise pas toute, mais il y a des copines qui féminisent vraiment toute. Elles disent mote, pas mot, par exemple. Moi, je m'en fiche qu'on dise un soulier ou une chaussure parce que je féminise les choses qui ont du sens politique pour moi, donc c'est la clitoris, la vagine mais par contre c'est le verrue plantaire. Les trucs qui m'emmerdent, c'est mascouillin. Ce n'est pas fixé, c'est juste une autorisation que je fais à pouvoir juste s'emparer de la langue et exister dans notre propre langue et dont les femmes s'emparent comme elles la souhaitent et dont je m'empare comme je la souhaite. Faisons comme ça nous parle, comme c'est politique pour nous. C'est ça l'objectif. Mais après, la copine qui va dire la souillère, je trouve ça très drôle aussi, je trouve ça très chouette. La principale, c'est de s'en saisir comme on veut. Il y a des fois où je dis une question ; quand c'est une question relou, il faut presque dire un question et quand c'est chouette, je dis une questionne ! Je ne dis jamais comme je le souhaite, mais je la souhaite, c'est juste la manière de parler historique et légitime. Madame De Sévigné écrivait « *heureuse, je la suis* », c'est une femme qui parle, c'est logique donc. Par exemple, Simone de Beauvoir aurait écrit « *on ne naît pas femme, on la devient* ».

Quelle défaite d'écrire « *on ne naît pas femme, on le devient* ». Quelle défaite sémantique ! C'est terrible et ça montre toutes les limites. Je dis pas ça contre Simone, hein, Simone est merveilleuse.

✓ Pourquoi as-tu travaillé davantage sur les contes pour enfants ?

Quand j'étais petite, j'ai rêvé avec ce que j'avais pour rêver, notamment énormément avec les Disney, comme nombre d'entre nous.

Mon dessin animé préféré était *La Petite Sirène*. J'essayais de prendre les choses qui ma parlaient, qui ma plaisaient je trouvais ça super qu'elle veuille quitter sa famille. Mais elle y avait déjà des choses qui m'énermaient énormément. J'étais hyperfan d'Ursula, donc j'étais carrément pas d'accord qu'Éric la tue à la fin, en plus avec un truc hyperphallique (il l'empale avec le mât cassé de son bateau). Elle y avait aussi plein de choses que je ne voyais pas, comme tout le monde. Notamment je me souviens du *Petit Poucet*, qu'on avait étudié parce que c'était au programme de français. C'est une histoire complètement délirante, où ça se finit bien parce que le *Petit Poucet* a l'idée de faire bouffer sept petites filles pour se sauver lui et ses frères. Tout le monde est soulagé, sept petites gamines ont été bouffées, leur mère pleure, tout le monde s'en tamponne. Mais non, pas tout est bien qui finit bien, on ne s'en fout pas ! Si c'était des ogresses, elles les auraient bouffées, les mecs. D'ailleurs, vu leur réaction, elles auraient eu raison. Moie je vous la réécrit : elles les bouffent et terminé, on n'en parle plus ! Les petites filles ne sont pas des ogresses, ce sont les filles de l'ogre.



Double peine, non seulement ton père est un gros taré, mais en plus tu mérites de mourir... Ça m'a vraiment beaucoup choquée. Je savais à quel point c'était l'imaginaire commun, même quand on n'a pas vu les Disney, on les a étudiés à l'école, les gens nous les ont racontés. C'est une propagande misogyne, j'ai voulu les reprendre dans *Contes à rebours* pour en faire des outils d'émancipation et de compréhension des systèmes d'oppression. Oppression je le mets au mascouillin, c'est un oppression, c'est d'ailleurs un violence quelque part. Revaloriser les héroïnes, leur permettre de parler en leur nom, remettre leur histoire à l'endroit, remettre l'empathie là où elle doit être, remettre la culpabilité là où elle doit être et donner des pistes de soins pour aller mieux et d'émancipation via les luttes collectives et la sororité.

Double peine, non seulement ton père est un gros taré, mais en plus tu mérites de mourir...

✓ Quelle place le militantisme féministe doit-il prendre dans la culture pour pouvoir se populariser ?

Je suis pas la seule à le dire, mais quand on dit la culture, il y a déjà une arnaque des hommes dominants là-dedans. C'est la culture des hommes dominants qui est devenue la culture. Il y a les cultures, le fait de dire la culture, c'est quand même une énorme arnaque. On a l'homme bourgeois qui prétend que sa culture est celle de tout le monde et qui aide les pauvres gens à avoir accès à « sa » culture, alors que c'est là qu'il passe sa propagande. Il y a une



PHOTOS: NORA HEGEDÜS / TYPHAINE-D.COM

culture féministe, les autres, si elles ne sont pas féministes, par conséquent, sont automatiquement masculinistes. Il n'y a pas d'attentisme dans une lutte d'oppression, soite tu te mobilises pour l'opprimée, soite tu ne prends pas partie et du coup ça laisse toute la place à l'opresseur. Je pense que toutes les cultures devraient devenir féministes et qu'on devrait mettre à la poubelle le reste. Je dirais que je n'ai pas très envie de garder les écrits de Sade, par exemple, qui explique comment torturer des femmes sexuellement et dont les textes sont étudiés comme de la littérature. Elle faut inverser les valeurs, elle faut que toutes les valeurs virilistes, ce qui est aujourd'hui valorisé, c'est-à-dire la prise de pouvoir, la compétition, le faite d'écraser autrui, la domination, le faite de réussir tout seul en laissant tout le monde derrière soi, à moitié mort, ne soient plus des valeurs. Nous devons arriver à retourner les choses et de faire des valeurs qui sont dites féminines aujourd'hui, les valeurs de tout le monde. La communication, le soin des autres, la paix, le respect, la base. Je pense que la féminisme est une éthique, ce qui est insupportable doit être dévalorisé, combattu, ostracisé dans la société. Il faut que tout comportement viril suscite immédiatement que toute la société se dresse devant lui. Pour l'instant, ils sont agresseurs parce qu'ils ont intérêt à le faire. Il faut que les agresseurs n'aient

plus intérêt à le faire, donc il faut que toute la société lutte contre. Mais oui, la féminisme devrait être en transversalité de tout ce qu'on raconte en permanence, comme d'ailleurs toutes les autres luttes contre toutes les oppressions. La justice et l'égalité devraient être en filigrane de tout.

✓ **Comment te situes-tu dans les mouvements féministes aujourd'hui ?**

Je sais qu'aujourd'hui c'est à la mode de dire qu'il y a autant de féminismes que de femmes, mais quand un mot veut tout dire, il ne veut plus rien dire. Je pense que la féminisme, ce n'est pas tout et rien, je pense que c'est très précise au contraire. Si par exemple Marine Le Pen ou Darmanin disent « je suis féministe », on ne va pas les croire. Dupond-Moretti avait dit qu'il était féministe, on ne l'a pas cru. La féminisme pour moi, et je la dis dans mes spectacles assez régulièrement, c'est vouloir l'abolition de l'ensemble des violences et des discriminations, quelles qu'elles soient et du coup, construire un monde de justice, d'égalité, d'équité et même de paix. Si on garde des violences parce qu'on dit qu'elles sont jolies quand elles ont des paillettes dessus ou que c'est bien si ça rapporte de l'argent, ce n'est pas du féminisme. Je me situe dans une féminisme dans la lignée de celle de Louise Michel, de Simone de Beauvoir, évidemment, de Flora Tristan. Il y a cette féminisme historique qui a commencé avec Christine de Pisan, même avante. Les féministes qui m'ont la plus nourrie sont Christine Delphy ou Andréa Dworkin. Quand je dis Tiphaine

D, le D (sans point car ce n'est pas une abréviation) c'est aussi celui de Dworkin, Delphy. C'est aussi Laura Carpentier-Goffre qui est une sociologue, dans la même mouvance, et qui n'est pas assez connue, mais qui m'a énormément apprise. C'est la féminisme radicale matérialiste dans le sens marxiste du terme. Se baser sur la réalité de l'oppression, ses expressions matérielles, collectives et globales. Comment l'individu se sent, se perçoit ne m'intéresse pas, c'est individualiste. L'individu m'intéresse dans ma vie mais ma pensée est collective, j'ai un projet de société, je vois les systèmes en place et je regarde comment matériellement ça impacte les personnes, ce que je veux, c'est un système juste, le collectif prévaut sur la perception de l'individu. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR AMANDINE CORMIER ET INGRID DARROMAN

Tiphaine D se produit notamment au Café de la Gare à Paris pour deux spectacles : *Contes à rebours* et *La Pérille Mortelle*. Elle se déplace aussi pour tout événement, sur contact. Toutes les informations sur son site <https://typhaine-d.com/>



Victor Jara, un chanteur du peuple

Assassiné au Chili lors du coup d'État militaire sanglant de la junte de Pinochet, Victor Jara est un artiste qui a porté la parole des plus modestes et chanté le quotidien du peuple, de la simple histoire d'amour (*Te recuerdo Amanda*)

à la vie de labeur d'un paysan (*Plegaria a un labrador*). En tant qu'auteur et interprète, il ne conçoit pas la chanson comme une succession de mots vides de sens, mais comme un récit poétique donnant à réfléchir. S'inscrivant dans la tradition du folklore et de la chanson chilienne, notamment celle de Violetta Parra, Victor Jara trace un nouveau cap plus politique et social avec son album *La poblacion*, récit des luttes et mobilisations d'une « poblacion » qui va devenir le quartier de la Victoria à l'est de Santiago.

Engagé en tant qu'artiste et communiste chilien, il participe activement à la campagne de l'Unité populaire d'Allende et écrit des albums comme *El derecho de vivir en Paz* contre la guerre au Vietnam. À cette occasion, il fait une chanson orchestrée avec un groupe de musiciens rock (Los Blobs) mêlant ainsi tradition et modernité.

C'est cette approche sensible et attachée au quotidien des gens, qui a créé ce lien encore si fort entre le peuple et lui. Artiste, mime, enseignant,



PHOTO: D. R.

c'est avant tout l'image du chanteur qui reste vivante auprès des Chiliens, mais aussi dans le monde.

Aujourd'hui, Victor Jara représente l'engagement politique et social d'une époque, celle de l'Unité populaire et de sa conclusion sanglante du

11 septembre 1973, mais aussi celui d'un artiste qui a su enrichir la tradition de la musique populaire chilienne. À l'approche du cinquantième anniversaire de son assassinat, ses bourreaux ont été jugés et condamnés, ce qui lui rend justice comme aux milliers de « desaparecidos ». À ce jour au Chili, son répertoire est repris et chaque année le festival « Mille guitares pour Victor Jara » remporte un succès. Depuis 1993, la fondation Victor Jara (créée notamment par Joan Jara) mène un travail de mémoire

(diffusion de l'œuvre du chanteur), mais aussi s'attache, par son soutien aux jeunes artistes chiliens, à porter les combats sociaux actuels dans un Chili qui doit rompre avec l'héritage politique et économique du régime de Pinochet. ●

CARLOS LOPEZ

Aldo Moro, un tournant dramatique

Arte offre en streaming la série *Esterno notte* de Marco Bellocchio. Six épisodes pour retracer l'enlèvement et l'exécution d'Aldo Moro, président de la Démocratie chrétienne (DC) par les Brigades rouges (BR) en 1978.

C'est la fin du Mai rampant (1968-1977). Ce moment est brossé à travers la radicalité étudiante sans évoquer la puissance du mouvement social, cause première de la crise. Pour y répondre, Enrico Berlinguer et le Parti communiste italien (PCI) ont convaincu Aldo Moro et une partie de la DC de hisser la collaboration de classes au niveau gouvernemental entre ces deux partis qui structurent

le champ électoral.

Les BR, comme toute l'extrême gauche, s'opposent à ce compromis historique. Mais à ce noyau rationnel, les BR adjoignent le délire d'un État quasi fasciste et une stratégie substitutiste

dont la série montre les ressorts et la folie meurtrière. Les débats et les personnages de la mouvance révolutionnaire et des BR sont simplifiés sans être caricaturés. Il en est de même avec les autres protagonistes, incarnés avec beaucoup de talent.

La galerie de portraits des hiérarques de la DC est glaçante. Dès l'enlèvement, ceux-ci (Andreotti et Cossiga), les autorités policières et militaires et un conseiller étasunien mènent un double jeu en affirmant vouloir sauver Moro mais en faisant capoter toute négociation. La guerre privée des BR contre l'État et la défense inconditionnelle de celui-ci par le PCI vont dans le même sens. Les déclarations de Moro et la lutte de sa famille et de sa femme Eleonora sont discréditées. Après l'échec d'une rançon, digne de Fellini, le pape Paul VI réclame une libération sans condition qui précipite l'issue fatale.

Après le meurtre de Moro, une autre séquence politique s'ouvre qui verra, en dix ans, l'extrême gauche, le PCI et la DC s'effondrer puis disparaître. Marco Bellocchio livre une vision qui évite les théories complotistes et le manichéisme. Malgré les nombreuses zones d'ombre et l'avertissement qui nous signale une fiction, cette version de l'affaire Aldo Moro est simplement convaincante et poignante. ●

BRUNO DUFOUR



PHOTO: D. R.

Vive la médiocrité!

Un parfait petit livre pour de modestes réflexions... Guillaume Meurice, habitué à arpenter les trottoirs à la rencontre des pensées triviales, décape le concept de médiocrité de ses connotations péjoratives. Il traque nos paradoxes devant nos refus de la qualité moyenne pour appeler à nous satisfaire de cette médiocrité. Il en fait même une résistance à la fourberie du mérite, aux injonctions à la concurrence et à la performance, vectrices du néolibéralisme contemporain. À travers anecdotes et considérations personnelles, teintées d'un brin d'humour impertinent, l'auteur invite à repenser notre rapport à la réussite, à la recherche effrénée de l'excellence, à la prescription d'un bonheur boosté par des coachs en développement personnel. Face aux mythes des génies, des politiciens supérieurs ou des héros de podiums divers... il affirme la nécessité de la banalité humaine. Mine de rien, au fil des pages, il met en cohérence diverses fables instaurées par un système qui nous apprend la division et nous éloigne du commun. Un appel à se détacher « des bonnes réponses », car « il n'y a rien à gagner. Si ce n'est un peu de discernement dans nos postures morales, dans nos hiérarchies personnelles, dans notre médiocrité latente. » Sorti discrètement juste avant le censuré *Le fin mot de l'histoire*, à l'heure où les questions décalées et les commentaires acerbement engagés du chroniqueur vont se faire rares sur les antennes radio, ce *Petit éloge* est à lire tranquillement sur un lieu quelconque de vacances. Car l'ouvrage est aussi une ode à la flemme et à « boire la pression plutôt que la subir » ! ●

MATHILDE BLANCHARD

Petit Éloge de la médiocrité, Guillaume Meurice. Éditions Les Pérégrines. Février 2023.



L'enfant rivière

Zoé vit au Canada non loin de Montréal, tout au bord de la rivière Outaouais, dans un futur proche où la survie des êtres humains est devenue plus difficile face à une nature rendue davantage imprévisible et hostile suite au réchauffement climatique. Zoé s'en accommode. Peut-être un héritage de ses ancêtres algonquins. C'est une chasseuse, Zoé. Elle parcourt les forêts pour chasser des enfants. Ils et elles sont nombreux, enfants migrant·es et sauvages, livré·es à elles et eux-mêmes qui s'essayent à survivre comme ils et elles peuvent, loin des villes. Depuis l'effondrement des États-Unis, face à cet afflux incontrôlé et à l'hostilité des populations, les autorités paient une prime pour chaque enfant capturé·e.

Zoé en vit, mais en vérité, le seul objet de cette indicible traque est celui qui a disparu, il y a tout juste six ans, dans cette rivière qui jouxte sa maison, son fils dont elle est certaine qu'il n'est pas mort.

Il y a longtemps que Thomas, lui, ne croit plus en sa survie. Il est parti en France faire son deuil, oublier son fils disparu, changer de vie, peut-être en vain. Revenu au Québec à l'occasion



des obsèques de son père, il cherche à revoir Zoé.

Étrange roman que ce véritable thriller d'Isabelle Amonou qui relève autant de l'anticipation à travers l'évocation réaliste des multiples crises dans lesquelles le réchauffement climatique plonge le monde et de leurs gestions prévisibles, que du roman intimiste dominé par le deuil impossible et l'impossibilité de le partager. Au travers d'une intrigue implacable, de celle qu'on ne lâche pas, l'autrice y traite aussi avec une grande subtilité de thèmes variés. La maltraitance coloniale par exemple : il est notamment question des internats dans lesquels ont été longtemps « éduqué·es », en réalité opprimé·es cruellement, les enfants amérindien·es.

La nature toujours sauvage, siège d'un inquiétant refuge, est un autre de ces thèmes ainsi que l'identité dans un monde postcolonial qui peut être tour à tour niée, perdue, transmise et reconfigurée et bien sûr, la solidarité et l'amour. Un grand livre. ●

STÉPHANE MOULAIN

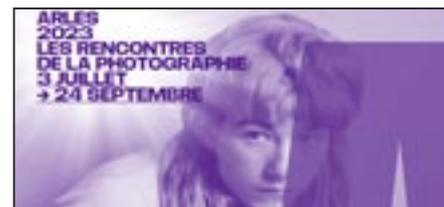
➤ *L'enfant rivière*, Isabelle Amonou, Ed. Dalva.

« État de conscience » au bord du Rhône

Fondée en 1969 par un triangle amical composé du photographe Lucien Clergue, de l'écrivain Michel Tournier et de l'historien Jean Maurice Rouquette, les Rencontres d'Arles sont un des rendez-vous incontournables autour de la photographie.

Du 3 juillet au 24 septembre 2023, cette 54^e édition aura pour thème « État de conscience » face à la crise écologique, aux questions sociales et féministes, véritable caisse de résonance de l'état du monde au travers de propositions artistiques. Avec ses 16 images par seconde, le cinéma occupera une place de choix, des paysages urbains post industriels des villes du Massachusetts de Gregory Crewdson, à la ville de Sète à la fin des années 1940 vue par Agnès Varda ou pour finir aux polaroids préparatoires à *L'ami américain* de Wim Wenders. Les territoires seront explorés par Éric Tabuchi et Nelly Monnier qui travaillent depuis 2017 sur un atlas des régions naturelles de France. L'exposition « Ici près » présentera les travaux de Mathieu Asselin, Tanja Engelberts et Sheng-Wen Lo sur l'industrie des transports, la question de l'eau et l'impact des activités humaines sur les écosystèmes.

Le Rhône des « gens du fleuve » de Y. Lamoulère se reflétera dans l'Amazonie péruvienne de R. Huarcaya.



Diane Arbus nous interpellera sur la différence avec une galerie de portraits de personnes atypiques.

La diaspora iranienne de Los Angeles H. Darabi et « *Entre les murs* » sur une maison iranienne construite en 1950 et détruite en 2012 nous parleront de l'Iran.

Enfin, féminisme et sororité seront présents avec Maciejka Art qui a photographié une communauté de femmes au Mexique.

Que l'on soit faiseur·ses ou contemplateur·trices d'images, elles nous entourent, voire nous constituent. La photographie suspend le temps, témoigne, exprime, révèle un regard, fait un pas de côté, invite à changer d'angle. Quelques millièmes de seconde retenus sur le meilleur ou le pire de notre monde qui ouvrent un espace infini à nos émotions ou réflexions. ●

JEAN PHILIPPE GADIER

Marquet, peintre des ports

L'exposition présente les œuvres réalisées par Albert Marquet lors de ses séjours en Normandie, entre le Cotentin et Dieppe, de 1903 à 1937. Ces tableaux sont réunis pour la première fois, et permettent de découvrir la vision singulière de ce peintre assez méconnu. Apparenté au mouvement fauve, sa peinture reste pourtant inclassable. C'est dans la Manche qu'il découvre la Normandie, où il apprécie la nature sauvage, mais qui l'ennuie rapidement : ce sont déjà les éléments industriels, pourtant considérés comme peu esthétiques, qui l'attirent. Puis, lors de voyages suivants, il découvre les ports normands.



L'activité de la ville et des ports industriels ressort alors des tableaux. Le peintre loue des chambres en hauteur, desquelles il peint à distance de la fenêtre, offrant une vue dégagée. La simplification des formes nous donne à voir l'essentiel du paysage. Les personnages, parfois de simples traits, semblent s'animer sous nos yeux. L'exposition nous fait également découvrir les dessins de Marquet (rarement exposés car très fragiles), simples silhouettes et pourtant tellement vivantes ! Au fur et à mesure du parcours, l'évolution du paysage nous invite à réfléchir à notre propre vie dans la ville aujourd'hui. Et quel meilleur cadre pour découvrir ce peintre que ce musée, rempli de lumière et qui offre une vue sur l'entrée du port ? L'exposition résonne avec l'histoire industrielle et ouvrière du Havre, une bonne occasion également d'aller à la découverte de la ville ! ●

> Exposition *Marquet en Normandie*.
Musée d'art moderne
André Malraux - Le Havre
du 22 avril au 24 septembre 2023.

STÉPHANIE RIO



POLITISER LE BIEN-ÊTRE

C'est dit, documenté et argumenté par Camille Teste dans son premier essai : la culture du bien-être aujourd'hui est l'alliée du néolibéralisme, une aubaine pour le capitalisme. Chaque individu est en charge de son bonheur et n'a pour cela qu'à piocher dans les offres du marché : pratiques corporelles, nutritives, médecines alternatives et préventives, soins de beauté... Une bonne manière d'écarter toutes les dimensions politiques, sociales, économiques et systémiques qui se cachent réellement derrière les souffrances de chacun-e. Une propagande qui discrédite l'intérêt des luttes collectives et veut rendre les opprimé-es, les exclu-es et les discriminé-es responsables de leur mal-être. La question du bien-être est politique, c'est certain. Il faut que les militant-es se l'approprient et que nous commençons par analyser notre propre rapport à cette notion, en nous défaisant des injonctions à l'invulnérabilité qui donne une vision sacrificielle et viriliste de l'engagement.

Ensuite, nous pourrions nous inspirer des pistes apportées par Camille Teste pour construire un vrai projet politique de gauche sur la question. Car prendre soin de soi devrait être le privilège de tou-ttes et il faut pour cela révolutionner les pratiques afin de rendre le bien-être accessible à ceux qui en ont le plus besoin, quels que soient leur corps et leur culture, en favorisant l'émancipation du modèle actuel aliénant et stéréotypant. ●

HÉLÉNA CADIEP

> *Politiser le bien-être*,
Camille Teste, Binge Audio éditions.



Festivals de jazz, en restructuration

Depuis la pandémie, le visage des festivals de jazz est en train de changer. Avant, pléthore de musicien·nes américain·es se partageaient l'affiche. Manière de découvrir les nouvelles tendances en cours outre-atlantique. En 2023, la fermeture des frontières culturelles est la règle. Tant pis et tant mieux.

Cerise sur ce gâteau étrange, les coûts fixes ont tendance à s'alourdir et les cachets des artistes à augmenter sous le poids des pertes engendrées par le *streaming* en termes de *royalties*. Les coûts sont orientés à la hausse et les subventions à la baisse. Si le prix des billets se gonfle en cette période de hausse des prix, le public risque de désert.

Il n'empêche, chacun essaie de survivre dans un environnement qui s'est fondamentalement transformé. Le jazz est toujours là à Vienne et à Marciac qui, traditionnellement, ouvraient et fermaient la saison. Marciac, du 20 juillet au 6 août, est un révélateur : avant, il s'étendait jusqu'au 15 août en commençant fin juillet et présentait la fin de tournée des musicien·nes étranger·es.

Recentré, il présente toujours des concerts gratuits et plus de musicien·nes européen·nes. Il ne ferme plus aucun ban et d'autres festivals ouvrent leurs ailes en ces mois d'août et septembre. À commencer par le Crest Jazz, dans la Drôme, du 31 juillet au 6 août, avec son concours de jazz vocal, dans un cadre idyllique, avec la clairette de Die et des conférences (animées par votre serviteur). Cette année, la vocaliste Samara Joy affirme sa présence et il ne faut pas la rater. Une future Diva. ●

NICOLAS BÉNIÈS



Que les festivals soient des lieux de fête!

Alors que la saison des festivals est déjà bien entamée, il est important de constater une évolution positive. Lieux de fêtes, d'alcoolisation, de consommation de drogues et donc de potentiels excès, ces derniers prennent de plus en plus à bras-le-corps la question des violences sexistes et sexuelles. Avec un début de soutien d'une partie des premier-es concerné-es, les professionnel·les du secteur.

La vague #MeToo, qui en 2017 a libéré la parole des femmes victimes de violences, a impacté l'ensemble des espaces sociaux. Avec des # comme #BalanceTonBar ou d'autres, les lieux dit festifs ne pouvaient pas ne pas être touchés.

Certains crimes ont même fait la Une de la presse : en 2019, un viol est signalé au *Hellfest* par la victime et deux plaintes sont déposées à Belfort lors du Festival les *Eurockéennes*. L'organisation du festival *Bravalla*, plus gros festival de Suède, a quant à elle décidé son autodissolution suite à quatre viols lors de son édition 2018. Et tout cela n'est que la sinistre partie émergée de l'iceberg : une enquête britannique de 2018 révèle que, à l'image de la société, 1 femme sur 3 a été victime de violences sexistes et sexuelles lors d'un festival.

C'est ainsi que dès 2018, des associations comme *Consentis* ou *Handway* sont créées pour former et accompagner les organisateur·trices de festivals sur les questions de violences sexistes et sexuelles. Leur objectif est notamment la formation en amont du staff comme des bénévoles. Comment, matériellement, mettre en place des espaces *safe*, avec une signalétique adaptée et un personnel de sécurité formé, par exemple. Mais aussi d'autres points comme sécuriser les transports ou encore penser à l'éclairage... Et enfin, durant le festival, une sensibilisation des festivalier·es via des activités (mise en situation de harcèlement en réalité virtuelle, quiz) et des ateliers autour du consentement et des violences sexuelles est proposée.

Une application, *Safer*, a même été créée spécifiquement. Téléchargée plus de 25 000 fois l'an passé, elle permet, avec la géolocalisation, de signaler ou se déclarer gêné·e d'un comportement ou victime de façon instantanée. La solution technologique s'appuyant bien évidemment sur des interventions humaines. Avec un objectif central : que les



festivalières et festivaliers sachent à qui ils et elles peuvent faire appel lorsqu'ils vont en festival et permettre prévention comme intervention.

Un #MeToo interne?

Cette prise de conscience n'impacte pas que la structure des festivals. Elle atteint les scènes, les artistes et autres travailleurs et travailleuses du secteur. Le scandale révélé par *Mediapart* autour du tourneur de *Rage Tour*, travaillant pourtant avec des groupes censés incarner des valeurs progressistes, montre que le chemin reste long. Plus largement autour du hashtag #Musictoo, c'est toute l'industrie musicale du classique au punk, des artistes aux agent·es ou production, qui a été accusée d'une omerta totale et d'un non-traitement des violences. La « logique » de la fête, la toute-puissance de certaines professions, artistes mais aussi producteur·trices ou agent·es, la précarité des salarié·es, la fantasmagorie que peut exercer ce milieu sur les spectateur·trices liée à une forme de prestige qui lui serait intrinsèque le rendent particulièrement dangereux. Et certain·es artistes ont décidé de ne plus être spectateur·trices mais de prendre leurs responsabilités. Ainsi le groupe lavallois de punk-hardcore *Birds in Row* a annoncé le 9 avril dernier refuser de participer au *Hell Fest* cette année, événement pourtant majeur de la scène. Il invoque notamment la condamnation de l'association pour harcèlement moral (le harcèlement sexuel n'ayant pas été retenu) vis-à-vis d'une stagiaire, la programmation de groupes dont certains membres ont été condamné·es pour fait de violences conjugales ou d'agression sexuelle, le laxisme de la programmation en ce qui concerne les positions d'extrême droite de certains groupes...

Cette prise en charge par les premier·es concerné·es est, comme partout en système capitaliste, primordiale : le jour où des logiques collectives de résistance et de grève se mettent en place, l'économie est impactée et évolue.

Faire des lieux festifs des espaces *safe* pour tous·tes est un défi. Un défi qui ne peut être dissocié de la lutte contre les VSS dans toute la société. Et donc une priorité du mouvement social. ●

ANTOINE CHAUVEL

Université d'été des mouvements sociaux et de solidarité: se rencontrer, dialoguer, construire



PHOTO: D. R.

Après une édition 2018 à Grenoble et une autre en 2021 à Nantes, l'Université européenne des mouvements sociaux et de solidarité (UEMSS) se tiendra du 23 au 27 août prochain à Bobigny. Dans le contexte national et international actuel, marqué par les attaques antisociales et répressives du gouvernement, par la montée des idées d'extrême droite, par la crise climatique et ses conséquences, par la guerre en Ukraine et les tensions internationales, se retrouver dans la diversité pour co-construire les alternatives est indispensable.

reul pour ouvrir dialogue comme confrontation. Confrontation bien sûr car certaines entrées, notamment celles qui systématisent les questions des oppressions ou encore celles qui posent la question du rapport à la paix en temps d'agressions militaires, ne sont ni simples ni faciles. Elles nécessitent de débattre en partant du fond. Ce temps pris permet de passer de la confrontation au dialogue, aidé en cela par des ateliers où ce sont les méthodes d'éducation active qui dominent. Il s'agit d'éviter la transmission verticale des savoirs de « sachant · es » à des « apprenant · es », en préférant la co-construction et l'apprentissage réciproque et horizontal. L'objectif commun de participer à l'élaboration et la mise en place d'alternatives, éclairé par les témoignages des luttes en cours, fait des ateliers comme des plénières des lieux qui permettent aux différentes traditions de se côtoyer et de se nourrir mutuellement.

Si la dynamique des années 2000, autour des Forums sociaux (européens comme mondiaux), a beaucoup faibli, les années écoulées ont montré une forme de renaissance et confirmé la vivacité importante du mouvement social. Qu'il soit féministe (*Les Rosies*, collages féministes...), écologiste (Extinction Rebellion, Soulèvements de la Terre.) ou contre les discriminations, les violences policières... Il montre une vitalité renouvelée et l'apport important de la jeunesse dans ce renouvellement. La prise de conscience collective qu'il faut « remettre à l'endroit un monde qui ne tourne pas rond » s'est trouvée entretenue par les guerres, l'effondrement climatique, la captation toujours plus forte des richesses, la violence systémique du patriarcat, du racisme... En 2021, à Nantes, puis en 2022, lors des Universités européennes à Mönchengladbach, ce sont 2000 personnes qui se sont réunies.

Cette dynamique a nourri le syndicalisme comme l'ont prouvé par exemple la place prise par la question féministe lors des mobilisations retraites de 2019 et 2023, les prises de positions répétées contre les projets écicides comme les méga-bassines ou encore les expressions syndicales sur la répression du mouvement social.

Un espace de confrontation et de dialogue

Les histoires, les pratiques mais aussi les thématiques, les entrées politiques peuvent diverger. Or, si les rencontres sont fréquentes et les marches communes, dans les cortèges massifs comme dans les mobilisations plus réduites, l'intérêt de ces Universités d'été est bien de permettre une prise de temps, de hauteur et de



Les organisations syndicales doivent investir ces espaces

La FSU a, dès sa fondation, été attentive aux espaces associatifs et alternatifs qui nourrissent la contestation sociale. La FSU

et plusieurs de ses syndicats nationaux sont ainsi membres fondateurs d'Attac. Au-delà de l'évidence qu'il y a à investir des espaces de dialogue avec des forces organisées qui luttent, les UEMSS sont aussi un espace dont les premier · es concerné · es sont les chevilles ouvrières. Collectifs locaux pour des luttes écologistes, associations de quartiers luttant contre les violences policières, collectifs féministes non-mixtes... autant de milieux avec lesquels le syndicalisme a tout à gagner à tisser des liens. Les questions écologistes, féministes, antiracistes ont une place importante dans les mobilisations actuelles et ne participent pas à l'effacement de la lutte des classes. Au contraire, tout cela se nourrit et s'enrichit mutuellement. Les OS, en tant qu'actrices majeures des luttes du monde du travail, ne peuvent donc rester à côté. Elles devraient au contraire apporter leur expertise et l'angle politique qui leur est propre.

Ces UEMSS sont donc un moment important de l'année militante. Juste avant la rentrée et après le mouvement social d'ampleur que nous venons de vivre, elles auront cette année une aura particulière.

Pour paraphraser Bacon, nous pourrions écrire: dialoguer, dialoguer, il en restera toujours quelque chose... et les « quelque chose » qui permettent de changer le monde ne sont jamais de petites choses. ●

ANTOINE CHAUVEL